

Le Trait d'Union

des apiculteurs Haut-Savoyards



**La présence
du frelon asiatique
confirmée en
Haute-Savoie**

Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

N° 127

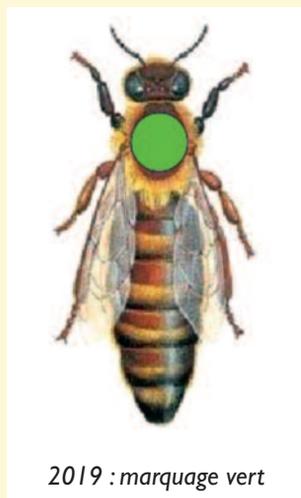
Printemps 2019

AUX APICULTEURS HAUT-SAVOYARDS

- **Site Internet : www.syndapi74.fr** - Site départemental Haute-Savoie
- **Cotisations, changement d'adresse, assurance, achat de pots, abonnement aux différentes revues :**
Se connecter à www.syndapi74.fr et cliquer sur <https://inscriptions.syndapi74.fr>
Règlement par Carte Bleue - ou par virement :
FR76 1027 8024 1800 0150 9044 981 BIC CMCIFR2A
Règlement par chèque à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie et adressé directement au Trésorier
Monsieur André BERLIOZ - 184 route de Bloye - Charanonnex - 74150 MASSINGY
Tél : 04 50 01 45 24 - mail : tresorier@syndapi74.fr
- **Renseignements et communications :** (Vie de l'Association, cours apicoles, etc...)
Monsieur Pierre TOMAS BOUIL - 39, lotissement Le  yers - 74800 AMANCY
Tél. 06 79 34 60 51 - Email : president@syndapi74.fr - Site Internet : www.syndapi74.fr
- **Assurances multirisques et Rucher technique :**
Monsieur Frédéric BARILLIER - 41, Chemin de Mally - 74490 ONNION
Tél. : 06 75 57 07 70 - mail : assurances@syndapi74.fr
- **Groupement d'Achats :**
Monsieur Jacques PAVIA - 954, route de Loisinges - 74930 PERS JUSSY
Tél. 06 82 58 38 90 - E-mail : groupeentachat@syndapi74.fr
- **Groupeement de Défense Sanitaire Apicole :**
Madame France GAVE - GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél. : 06 31 15 29 85 - mail : presidentegdsa74@syndapi74.fr
- **Commandes médicaments :**
Monsieur Denis GERARD
GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél. : 06 72 49 81 93 - mail : dgerard74@hotmail.com
- **Vétérinaires conseils du Programme Sanitaire d'Elevage :**
Dr Florentine GIRAUD – giraud.florentine74@orange.fr
Dr Ludovic CHENEVAL – cliniqueducoteau@orange.fr
- **En cas de mortalité massive aiguë avec les symptômes suivants :**
 - Tapis d'abeille mortes devant ou dans la ruche
 - Ruches vides (hors essaimage)
 - Dépopulation
 - Phénomène affectant au moins 20 % des colonies du rucher
 - Apparus dans un délai de 2 semaines maximum depuis la dernière visite.**Contacteur la DDPP : Tél. direct : 06 37 87 03 58 ou par mail : ddpp_spae@haute-savoie.gouv.fr**
Dimanches et jours fériés : 04 50 33 60 00
- **DDPP de la Haute-Savoie :**
9, rue Blaise Pascal - BP 82 - 74603 SEYNOD Cedex - Tél. : 04 50 33 55 55
- **Pour analyses d'abeilles, de couvain, de pain d'abeille ou autre matrice :**
 - 1° Suspects de maladie contagieuse : Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires
321, Chemin des Moulins - BP. 1113 - 73011 CHAMBERY CEDEX - Tél. 04.79.33.19.27
 - 2° Mortalité massive aiguë : Laboratoire de Sophia-Antipolis - Les Templiers
105, route des Chappes - CS 20111 - 06902 SOPHIA-ANTIPOLIS - Tél. : 04 92 94 37 00
- **Pour le Trait d'Union :**
Monsieur Michel Laffont - Laitraz - 74490 ONNION
Tél. : 06 21 46 78 58 - email : traitunion@syndapi74.fr

Editorial du Président	2
GDSA - Le mot de la Présidente	3
Assemblée Générale	7
Elections.....	8
La page du trésorier	11
Compte SD74	12
Compte GDSA74.....	13
Commission achats	15
Assurance.....	16
Rucher technique du syndicat d'apiculture.....	18
La page technique.....	22
Echos des ruchers écoles	24
Frelon asiatique.....	33
Petites annonces	36
Bon de commande médicaments.....	37
Concours des miels	39
Miellerie des Bauges	42
Pots en verre	44

Adhérer au syndicat d'apiculture permet la défense des apiculteurs, de nos amies les abeilles, tout comme la protection de l'environnement.



2019 : marquage vert

Les articles qui paraissent dans le TU sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a été créé en 1895. Il représente plus de 1 500 apiculteurs qui exploitent 19 000 ruches réparties harmonieusement en petits ruchers sédentaires sur l'ensemble du département. La Haute-Savoie est ainsi un des départements les mieux pollinisés de France. Il serait dommage pour notre environnement, de négliger une aide aussi précieuse !



Editorial

Les Etats Généraux de l'Alimentation avaient suscité une lueur d'espoir pour l'amélioration de la biodiversité et la transparence vis-à-vis des consommateurs. L'année 2018 vient de s'achever sans engager des réformes pour inverser la tendance. Toujours est-il que la situation continue à se dégrader sous la pression des lobbies et de l'inertie politique.

Plus 80 % des pollinisateurs ont disparu en Europe au cours des 30 dernières années. La biodiversité se dégrade sur tous les continents. Les perturbateurs endocriniens et l'effet cocktail des pesticides affectent la santé des populations. Les pesticides, principaux responsables de ces situations, continuent d'être utilisés dans l'agriculture conventionnelle. La transition vers l'agro-écologie n'avance qu'à petit pas.

Dans ce tableau peu réjouissant il faut noter quelques bonnes nouvelles : Sous la pression des associations et des syndicats l'interdiction des néonicotinoïdes se concrétise. Il faut être vigilant et maintenir la pression pour qu'elle soit véritablement adoptée. La réglementation de l'étiquetage des miels concernant leur origine doit améliorer la situation des producteurs. Elle a été adoptée en Espagne. Le Conseil constitutionnel a invalidé la loi en France. Elle pourrait être rétablie par la pression de la population.

Franck Alétru président du SNA vient à notre prochaine AG pour répondre à vos questions sur les perspectives de l'apiculture et l'organisation de la filière.

Le syndicat poursuit ses missions pour sauvegarder les abeilles et défendre l'intérêt des apiculteurs. Il a initialisé de nouveaux projets pour améliorer l'efficacité de ses missions et offrir de nouveaux services aux adhérents :

- Le service d'adhésion en ligne a été utilisé par plus de 800 adhérents. Outre les gains de temps, en terme de gestion, cet outil va permettre de développer de nouveaux services via le mailing et l'ajout de produits dans le logiciel de gestion informatique. Tous ces nouveaux produits et ces nouveaux services seront accessibles via Internet uniquement. La mise en route a été un peu laborieuse, plus particulièrement l'activation des comptes, car de nombreuses adresses email n'étaient pas exactes dans la base initiale. Les adhésions et les commandes suivantes seront beaucoup plus rapides.
- Le rucher technique a réalisé l'aménagement du site, l'installation des premières colonies et la mise au point de la gestion du suivi des ruches à l'aide de balances électroniques connectées au réseau Internet. Il devient opérationnel à partir de cette année. Le comité technique de pilotage va définir le programme de l'année : le plan d'élevage, le programme de sélection des souches, les tests à réaliser au cours de l'année, la participation des adhérents. Ce rucher est au service de tous les adhérents pour l'amélioration de nos souches et de nos pratiques.
- La vente de kits comprenant 192 pots en verre de 500 g ou de 250 g avec les

autocollants d'invulnérabilité personnalisés et les cartons d'emballage par paquets de 12, est accessible à partir du site. Pour le démarrage de ce service nous proposons une quantité limitée de kits. Les commandes seront honorées jusqu'à épuisement du stock.

- Le frelon asiatique poursuit son installation dans le département. Les premiers frelons asiatiques ont été identifiés par le réseau de surveillance du GDSA 74 à l'automne 2018 à Cran-Gevrier, le premier nid a été localisé au printemps 2019 à Meythet. La campagne de piégeage de printemps mise en place le long du Fier n'a pas permis de piéger des fondatrices. Cette année des frelons asiatiques ont été identifiés par le réseau à Meythet (une fondatrice), à Annecy le vieux, aux haras d'Annecy et à Villy-Le-

Bouveret. La campagne de recherche de nid organisée cet automne au haras d'Annecy n'a pas permis de découvrir le nid. Soyons vigilants !

- Les 5 ruchers écoles dispensent tous les ans une formation de qualité réalisée par des apiculteurs bénévoles pour satisfaire une demande croissante. Qu'ils en soient remerciés !

Le syndicat vous convie à l'Assemblée Générale qui aura lieu à Thonon le 3 mars où nous aurons le plaisir de nous retrouver. Je me joins aux membres du bureau pour vous souhaiter une bonne année apicole.

Pierre Tomas-Bouil, Président

GDSA

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Cher(e)s ami(e)s apiculteurs et apicultrices,

Notre Assemblée Générale se déroulera début mars en effet c'est tôt dans la saison et à l'heure où je vous écris c'est encore l'hiver, difficile alors de présumer de la sortie d'hivernage quoique si vos colonies ont des réserves suffisantes éventuellement complétées par un pain de candi, si vos colonies étaient populeuses et suffisamment composées de jeunes abeilles d'hiver indemnes parce que vous avez traité tôt et lutté efficacement contre varroa, alors vos chances de les retrouver vivantes au printemps augmentent ! Mais nous savons tous que parfois c'est un peu plus compliqué.

Cette année 2019 a démarré très rapidement dans la poursuite de

l'organisation du volet sanitaire de notre filière. Voici les dossiers que nous traiterons pour vous cette année.

- Comme annoncé et expliqué cet automne, notre entrée dans la **section apicole du GDS** est maintenant effective. Immédiatement nous avons créé une commission **frelon asiatique** composée par les animateurs départementaux du réseau de référents que sont Pierre Tomas-Bouil (GDSA74), Yves Bonnivard (GDSA73), Sandra Florès et Marie-Laure Bisilliat (GDS des Savoie). Ce premier dossier traité en commun a permis de mutualiser nos demandes de financement au Conseil Savoie Mont-Blanc pour la destruction des nids et ainsi faire monter

en puissance cette **lutte collective**. Vous savez que le frelon est maintenant signalé depuis septembre 2017 en Haute-Savoie avec localisation de nids à Meythet et à Villy-le-Bouveret, des frelons ont été signalés au Haras en centre-ville d'Annecy (article dans ce TU) et depuis octobre 2018 en Savoie à Grésy-sur-Aix et à St-Béron. En partenariat avec la FREDON, les DDPP, le CSMB, et des communautés de communes, la lutte s'intensifie avec un nouveau schéma d'organisation pour les signalements, la formation des désinsectiseurs, la signature d'une charte de bonnes pratiques pour la destruction des nids ainsi qu'un tarif de destruction négocié pour l'année, tout ceci idéalement mis en place fin février afin d'être prêts à intervenir dès ce printemps 2019.

Cependant comprenons bien que nous n'éradiquons pas ce nouveau prédateur d'abeille, toutes nos actions ont pour objectifs de ralentir son implantation et de faire baisser la prédation sur l'entomofaune et en particulier sur nos colonies d'abeilles. La partie protection des populations avec intervention dans les lieux publics reste à la charge de la préfecture et du SDIS.

La nouvelle adresse unique de signalement est celle-ci <https://www.frelonsasiatiques.fr>

• A propos des **mortalités** d'abeilles le ministère en charge de l'Agriculture a réagi suite aux mortalités hivernales observées dans les Pyrénées pendant l'hiver 2013/2014 (Ariège et Pyrénées-Orientales). Suite à cet événement grave l'Etat a entendu l'appel des apiculteurs et a mis en place un dispositif de surveillance qui détectera de façon précoce l'émergence de problèmes sanitaires et émettra des alertes. Après deux ans de construction collective dans le cadre de la Plateforme Nationale d'Epidémiosurveillance en Santé Animale, l'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère est

déployé (**OMAA**). Tout d'abord de façon expérimentale en Bretagne et dans les Pays de Loire pour une durée de deux ans (jusqu'à juin 2019) le dispositif est en cours de validation pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

<https://www.plaforme-esa.fr/page/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-l-abeille-mellifere-omaa>

Dans l'attente et en cas de mortalité ou de maladie des abeilles *2 continuer à contacter la DDPP ou l'un des vétérinaires du groupement ou votre GDSA. Une réponse vous sera rapidement apportée. (*2 page 2 de couverture)

• L'autre projet annoncé cet automne prend forme mais par manque de bras a pris du retard. Il s'agit de l'accès au site du GDSA74 www.gdsa74.fr consacré à la santé de l'abeille. Vous y trouverez les services dont vous aurez besoin pour prendre soin de vos colonies et être informés de l'actualité sanitaire apicole. Nous avons alimenté cette page avec les premiers éléments utiles, le site s'étoffera ensuite grâce à l'investissement assidu des rédacteurs et de nos deux webmasters. Une passerelle sera possible avec le site d'Adhésion en ligne du Syndicat (www.syndapi74.fr) pour vos adhésions, l'assurance, vos commandes de pots, d'étiquettes, l'abonnement à l'excellente revue La Santé de l'Abeille et autres Abeille de France, Abeilles et Fleurs et bien d'autres services.

Les modalités de commande de médicaments restent inchangées, vous devez toujours envoyer votre bon de commande par la poste accompagné du règlement.

• Vous savez maintenant que tous les apiculteurs adhérents qui achètent des médicaments apicoles au GDSA doivent être visités par un **vétérinaire** ou un **TSA** pour répondre aux exigences du Programme Sanitaire d'Élevage.

Les deux vétérinaires du GDSA sont

présents sur le terrain et réalisent parmi d'autres responsabilités ces visites, trois nouveaux TSA sont en cours de formation avec une validation fin avril et viendront ainsi enrichir notre équipe de 13 TSA pour vous servir ! Nous devons encore étoffer notre équipe pour remplir nos engagements et doter les secteurs sans TSA du département, c'est pour cela qu'un appel à candidature à la formation de TSA est ouverte dans ce TU.

Ces visites obligatoires majoritairement bien perçues sont planifiées par une prise de rendez-vous, cette année 4 samedis de visites seront organisés en mars et septembre. Comme d'habitude merci de leur réserver votre meilleur accueil !

Je souhaite également profiter de ces lignes pour féliciter un des TSA de l'équipe pour sa réussite au module de Conseiller Technique Sanitaire Apicole (CTSA) qu'il a suivi à titre personnel à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes (Oniris). C'est une chance pour vous et nous d'avoir ce type de compétence dans notre équipe.

Toutes nos félicitations.

- Vous avez été nombreux à assister à la conférence du 16 février, devant le succès rencontré nous proposons de renouveler ce type d'événement. Je vous invite à retrouver les éléments de la présentation de Gwenaël Delamarche dans la revue « La

Santé de l'Abeille » n°277 (Jan-Fév 2017) et n°284 (Mar-Avr 2018). L'intervention de Hugues Mouret a mis à l'honneur tous les pollinisateurs, vous pouvez consulter le site <http://www.arthropologia.org>

- Et pour finir je tiens à saluer le dévouement des présidents et des formateurs bénévoles passionnés et compétents des 5 Ruchers Ecoles du département. L'abeille et l'apiculture sont des sujets très médiatiques qui éveillent chaque année de nombreuses vocations plus ou moins productives pour la sauvegarde de l'abeille. Si l'intention initiale est louable elle sera rapidement confrontée aux exigences d'un tel élevage et au déferlement d'informations sans filtre trouvées sur internet, difficile alors pour le néophyte de trier le vrai du faux, le pertinent du farfelu, le créatif du bricolonocif. Les 5 ruchers écoles sont là pour accompagner les premiers pas de l'apiculteur en herbe dans la conduite de son petit élevage et lui dispenser la formation de base indispensable pour bien commencer en apiculture.

MERCI à eux.

Je vous souhaite une belle saison apicole.

*France Gave
Présidente GDSA74*

GDSA - APPEL A CANDIDATURE

Le GDSA74 recherche TECHNICIEN SANITAIRE APICOLE APPEL A CANDIDATURE - 2019

Formation de Technicien Sanitaire Apicole (TSA) en 2019 organisée par le GDSA de la Savoie. Date et lieu à déterminer.

Vous êtes **apiculteur** avec quelques années d'expérience, **la santé de l'abeille** vous intéresse, vous avez un peu de **temps libre** et le **sens de l'engagement** alors venez nous rejoindre, cette annonce est pour vous.

Les secteurs à pourvoir en priorité sont : St Julien en Genevois, Valleiry, Chêne-en-Semine Frangy, Seyssel, la Vallée d'Abondance, Châtel, Morzine, Grand-Bornand et la Haute Vallée de Chamonix.

Mais toute bonne volonté d'où qu'elle soit est la bienvenue !

Les Techniciens Sanitaires Apicoles qualifiés (TSA) effectuent leurs missions sous l'autorité et la responsabilité d'un vétérinaire.

Les TSA doivent répondre aux exigences du décret n° 2016-1307 du 3 octobre 2016 qui précise les compétences et savoir-faire requis parmi lesquels :

- Connaissances morphologiques, biologiques, zootechniques et sanitaires concernant l'abeille domestique et l'apiculture.
- Capacité à évaluer l'état sanitaire d'une colonie d'abeilles, et à relever les signes d'appel.
- Capacité à appréhender un problème sanitaire ou zootechnique et à réaliser le traitement prescrit par le vétérinaire.

L'acquisition des compétences de TSA est possible en suivant une formation sanitaire réalisée en 2 sessions de 5 jours et 2 jours. A l'issue de la formation les candidats seront soumis à une évaluation finale. Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 12/20 se verront délivrer une attestation de formation par la FNOSAD attestant qu'ils disposent

des compétences pour réaliser des missions de TSA.

Le GDSA de Haute-Savoie doit conforter son réseau d'acteurs de terrain performants, disponibles et en nombre suffisant pour mener à bien ses actions de prévention et de sauvegarde pour la santé de l'abeille par la mise en application de son Programme Sanitaire d'Elevage.

Le GDSA de Haute-Savoie prend en charge cette formation pour des adhérents qui souhaiteraient à l'issue de cette formation s'investir dans cette mission et l'exercer au sein du GDSA en collaboration avec les vétérinaires.

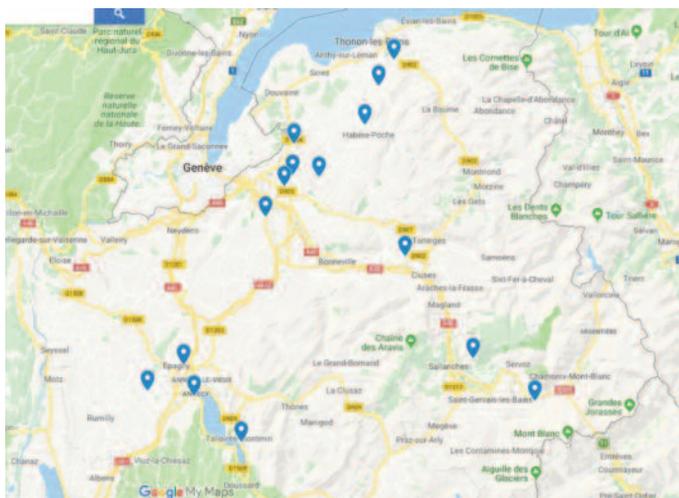
A terme le TSA s'engage à effectuer sur du temps libre des visites chez les apiculteurs adhérents afin de répondre aux exigences du Programme Sanitaire d'Elevage.

En cas de non-respect de cet engagement, les frais de formation restent à la charge du candidat.

Ces visites sont effectuées bénévolement avec défraiement des kilomètres et sur justificatif des frais engagés. Le TSA est assuré par le GDSA pour les missions qu'il lui confie.

Adressez votre candidature avec CV et lettre de motivation à : presidentegdsa74@syndapi74.fr

DISTRIBUTION TSA ET VETERINAIRES





Assemblée Générale

**L'AG se déroulera
à l'espace TULLY
le dimanche 3 mars
8, avenue des Abattoirs
74200 Thonon-les-Bains**

Dès 8 h 00 :

Aux stands des annonceurs

- Achat, vente, échange de cire, matériels, etc.

Au stand du syndicat

- Produits disponibles : ouvrages d'apiculture, affiches, enveloppes,
- Médicaments,
- Récupération des bandes usagées,
- Encaissement des cotisations en retard, nouvelles inscriptions,
- Election et dépouillement,
- Boîte à idées.

9 h 00 : ASSEMBLEE GENERALE

Ordre du jour :

- Compte rendu moral
- Compte rendu financier
- Election
- Compte rendu moral et financier du GDSA
- Compte rendu des diverses activités

**Intervention du président du
Syndicat National d'Apiculture**

13 h 00 : Repas en commun

Menu à 22 Euros

Terrine maison et salade coleslaw

Cuisse de canette sauce cèpes

*Gratin dauphinois
fond d'artichaut farci à la bretonne*

Assiette deux fromages

*Croquant chocolat
et sa crème anglaise*

Café

**Attention
pas d'inscription au repas
le jour de l'assemblée.**

**Inscriptions en ligne
sur le site du syndicat
jusqu'au 19 février
et jusqu'au 20 février
par courrier avec le règlement à**

M. Philippe BETEMPS
674 A, avenue du Stade
74200 Armoiy

Elections

Cette année, c'est au tour des apiculteurs de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois de renouveler leurs 4 représentants au conseil d'administration du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie. (Vous trouverez ci-contre la liste des cantons votants) Apiculteurs, utilisez le bulletin de vote joint à votre Trait d'Union, car il garantit l'anonymat. Les bulletins reçus par correspondance sont séparés du talon après pointage sur la liste des électeurs et rejoignent l'urne sans être ouverts. Ils se mélangent aux bulletins amenés le jour de l'Assemblée Générale et le dépouillement se fait globalement.

Les candidats sont :

- Geoffroy DEVILLE
- Gilles FOURNIER
- France GAVE
- Riccardo RAMA

Seuls les apiculteurs domiciliés sur les cantons de EVIAN, SCIEZ et THONON peuvent participer au vote.

Vous avez deux moyens pour voter :

1. - par correspondance

Vous utilisez exclusivement le bulletin de vote de votre Trait d'Union. Vous pouvez rayer ou laisser des candidats à votre gré. Vous remplissez complètement le talon (sinon bulletin nul). Vous repliez le volet 1 sur le volet 2, puis repliez le tout sur le volet 3 en laissant bien apparaître le talon. Agrafez, scotchez, collez... pour que le bulletin reste ainsi plié.

Glissez-le dans une enveloppe affranchie avant le 20 février et adressée à

Philippe BETEMPS
674 A Avenue du Stade
74200 Armoiy

2. - directement

Une urne sera à votre disposition de 8 h 00 à 10 h 15 pour déposer votre bulletin le 3 mars 2019 à THONON. N'oubliez pas de prélever votre bulletin de vote dans votre Trait d'Union (page précédente).

BULLETIN DE VOTE

BON REPAS

VOLET 1

- Geoffroy DEVILLE
- Gilles FOURNIER
- France GAVE
- Riccardo RAMA

VOLET 2

VOLET 3

TALON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 3 mars 2019**

Je soussigné _____
domicilié à _____
_____ désire participer au repas organisé à Thonon, accompagné de _____ personne(s)

Je joins à la présente inscription un chèque de :
22 € x _____ = _____
représentant le coût de ce(s) repas et libellé au nom du Syndicat.

**A ADRESSER avant le
20 février 2019 à :**
Philippe BETEMPS
674 A Avenue du Stade
74200 Armoy

Nota : Les demandes non accompagnées du titre de paiement ne seront pas prises en considération. Il ne sera pas délivré de coupon repas à l'Assemblée Générale.

NOM : PRENOM :
COMMUNE : CANTON :

La page du Trésorier

A l'heure où je rédige cet article (01/02/2019) vous êtes un peu plus de 800 à vous être acquittés de votre cotisation, soit un peu plus de 50 % de renouvellement c'est faible et tout à fait inhabituel par rapport aux autres années.

L'explication est peut-être à trouver dans le nouveau système d'adhésion en ligne qui a fait peur à nombre d'entre vous bien que près de 70 % des apiculteurs possèdent internet.

Si on fait une première estimation vous êtes 350 à vous être appropriés ce nouvel outil, (c'est un résultat encourageant) car comme chacun sait l'homme n'aime pas les changements.

Nous prenons bonne note des remarques et suggestions qui remontent pour améliorer le système pour les années à venir.

Si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à faire appel aux membres de votre famille ou à vos amis et aussi bien sur au Président et moi-même pour vous dépanner.

Pour ceux qui feront leur adhésion papier, cette année tout est regroupé sur une seule fiche (adhésion GDSA Assurances, pots) toutes ces commandes passent par le trésorier qui les dispatchera aux différentes sections

Donc il ne faut faire qu'un seul chèque pour l'ensemble de votre commande et toujours à l'ordre du Syndicat d'Apiculture 74.

Les retardataires recevront un rappel avec leur TU de printemps, n'attendez pas le dernier moment pour régulariser votre adhésion et vos abonnements aux revues.

Contrairement aux autres années je n'ai pratiquement pas reçu de déclaration de rucher à mon domicile le message a sans doute été entendu, et la période de déclaration est maintenant révolue.

Numéro de téléphone, adresse mail, et surtout veillez bien à soigner votre adresse car de nombreux TU me sont revenus car l'adresse n'était pas complète en effet ou autrefois un lieu-

dit servait d'adresse la poste a mis en place des numéros et des noms de chemins ou de rues.

En cas de changement d'adresse pensez à me transmettre votre nouvelle adresse.

S'il vous plaît n'agrafez pas votre chèque à la fiche d'inscription, car je perds beaucoup de temps pour détacher le tout.

Faire connaître notre groupement doit rester le souci de tous, vous semblez l'avoir bien compris car nous accueillons de nouveaux adhérents, vous pouvez aussi visiter le nouveau site informatique du syndicat qui a été complètement reconstruit il devrait vous permettre de trouver un maximum d'infos sur l'apiculture Haut Savoyarde (Ruchers écoles, déclaration de rucher, les membres du CA, les contacts etc.)

Vous trouverez dans ce bulletin le compte d'exploitation et le bilan de l'année 2018 sous réserve d'adoption à l'AG du 3 mars 2019 à Thonon.

Comme vous pouvez le constater l'exercice accuse un déficit de 12 798 € (rassurez vous le Syndicat n'a pas fait de dépenses somptuaires) qui s'explique par le fait que le GDSA m'adressait sa facture généralement dans le mois de Novembre ou Décembre soit dans l'autre exercice.

Cette année le trésorier du GDSA m'a adressé les factures de 2017 et de 2018 (comme le tarif GDSA était passé de 5 € à 15 € les sommes sont importantes et explique le trou.

Mais toutes les autres dépenses sont restées stables mais avec de nouveaux postes (développement du logiciel Word Press, Arrêt net et Monético car les transactions en lignes sont payantes

Enfin pour terminer je tiens à remercier les nombreux apiculteurs qui m'ont adressé leurs vœux, et je vous donne rendez-vous à l'Assemblée Générale de Thonon le dimanche 3 mars 2019, ou je serai à votre disposition pour répondre à vos questions.

A Berlioz

Compte SD74

COMPTE DE RESULTAT DU SD74 AU 31/10/2018

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
SNA	13 350,00 €	Cotisation adhérents	63 626,05 €
AEF	3 752,00 €	TU pub	380,00 €
SDA	3 420,00 €	Vente de livres	239,00 €
TU	13 591,59 €	Plus-value VM	358,17 €
AG	597,00 €	Subventions	2 800,00 €
Fourniture administrative	211,03 €	Remboursement prêt ANC	424,50 €
Fonctionnement	3 029,34 €		
Cotisation GDSA	30 129,00 €		
Concours miel	5 596,66 €		
Frais tenue de compte	55,12 €		
Frais postaux et télécoms	575,60 €		
Cotis diverses	340,00 €		
Prestation de service	3 738,85 €		
Achats marchandises	556,46 €		
Rucher technique	715,80 €		
Frais conférencier	498,00 €		
Assurances	470,09 €		
TOTAUX	80 626,54 €		67 827,72 €
RESULTAT EXERCICE			12 798,82 €
BALANCE	80 626,54 €		80 626,54 €

BILAN DU SD74 AU 31/10/2018

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Banque CM	99,60 €	Résultat exercice 2017	37 602,98 €
Livret Bleu CM	14 133,41 €	Résultat exercice 2018	-12 798,82 €
Part B CM	10 434,00 €		
Caisse	137,15 €		
TOTAUX	24 804,16 €	TOTAUX	24 804,16 €

Compte GDSA 74

COMPTE GÉNÉRAL GDSA 74 AU 31/12/2018

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
FRAIS DE GESTION			
Frais bancaires	102.00 €	Subvention SMB	5 000.00 €
Fournitures	131.14 €	Adhésions (2017-2018)	30 129.00 €
Frais postaux	162.76 €		
Mission & Réception (Repas et hébergement)	1 020.25 €	Intérêts sur livret	
Matériel	1 687.50 €	CSL (h)	1.63 €
Frais de déplacements (KM)	4 484.70 €		
Cotisation FNOSAD	4 521.00 €		
Honoraires Vétérinaire	4 504.50 €		
Actions de formations	2 978.68 €		
Dons	200.00 €		
TOTAL GENERAL	19 792.53 €	TOTAL GENERAL	35 130.63 €
RESULTAT POSITIF EXERCICE 2018	15 338.10 €		
TOTAL GENERAL	35 130.63 €	TOTAL GENERAL	35 130.63 €

SOLDES COMPTES BANCAIRES COMPTE GÉNÉRAL DU GDSA 74 AU 31/12/2018

Solde compte CCP (M)	9 999.36 €
Solde Compte sur livret (CSL)	1 348.40 €
TOTAL	11 347.76 €

Compte GDSA 74

COMPTE MÉDICAMENTS DU GDSA 74 AU 31/12/2018

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Achat de médicaments	67 465.07 € Dont Apivar	Ventes de médicaments	71 027.00 €
Frais de gestion		59 225.00 € Dont Apistan	5 153.00 €
Frais bancaires	135.90 €	Dont Apilife	1 390.50 €
Fournitures	10.60 €		
Frais postaux	2 595.33 €	Intérêts sur livret Livret A	364.06 €
Assurance	1 678.56 €	Frais Expédition	3 721.00 €
Mission & Réception (Repas et hébergement)	67.60 €	Variation stock Fin 2018	3 536.16 €
Frais de déplacements (KM)	552.60 €		
Honoraires Vétérinaire	2 502.50 €		
Actions de formations	300.00 €		
Divers (rbt adhésion)	15.00 €		
Dons	669.00 €		
TOTAL GENERAL	75 992.16 €	TOTAL GENERAL	78 648.22 €
RESULTAT POSITIF EXERCICE 2018	2 656.06 €		
TOTAL GENERAL	78 648.22 €	TOTAL GENERAL	78 648.22 €

SOLDES COMPTES BANCAIRES MÉDICAMENTS ET STOCK DU GDSA 74 AU 31/12/2018

Solde compte CCP (Y)	26 391.68 €
Caisse	142.30 €
Solde Compte Livret A	70 364.06 €
Stock Médicaments et Pièges Frelons	28 454.46 €
TOTAL	125 352.50 €

Commission achats

VENTE DES POTS 2018 COMPTE RENDU PROVISOIRE

DEPENSES		RECETTES	
Charges d'exploitation	Montant	Produits d'exploitation	Montant
Achats de marchandises	26 725 €	Vente de marchandises	36 628 €
Transport des pots	865 €	Intérêts bancaires	24 €
Autres charges externes	581 €		
TOTAL des charges	28 156 €	TOTAL des produits	31 652 €
Report positif	3 481 €		
TOTAL GENERAL	31 652 €	TOTAL GENERAL	31 652 €

VENTE DES POTS 2017 COMPTE RENDU PROVISOIRE

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
		Capital	7 780 €
Stock au 31/12/2017	966 €	Stock au 31/12/2018	2 412 €
Disponibilités	12 707 €	Report à nouveau	3 481 €
TOTAL	13 673 €	TOTAL	13 673 €
TOTAL GENERAL	10 955 €	TOTAL GENERAL	10 955 €

FOURNITURES APICOLES • • • cire - candi - nourrisseurs

QUINCAILLERIE

JACQUARD

Avenue Jean-Jaurès - 74800 La Roche sur Foron - ☎ 04.50.03.02.19
TOUTES FOURNITURES DE QUINCAILLERIE - GRILLAGE - FER - TÔLE



Assurance

L'ASSURANCE SYNDAPI 74 POUR PROTEGER L'APICULTEUR ET LES ABEILLES

En sollicitant l'assurance SYNDAPI 74, l'apiculteur adhérent bénéficie d'une protection juridique et financière à prix réduit. Il est notamment assuré en responsabilité civile pour tous les aléas portant atteinte aux personnes et aux biens. En option multirisque, il se protège également contre les risques de mortalité par empoisonnement ou du fait des maladies. Mais ce n'est pas tout. Pour chaque inscription, GROUPAMA verse une allocation à l'Assurance SYNDAPI 74. Ainsi, l'apiculteur assuré participe aussi au développement du Rucher Technique et à la protection des abeilles.

Après une année 2017 en demi-teinte avec seulement 10 737,65 € de cotisations contre 12 306,56 € en 2018, les enregistrements des inscriptions par le paiement électronique montrent une nette amélioration pour 2019. Mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé de 800 inscrits, 12 000 ruches et 12 500 € de cotisations.

Au-delà de la protection qu'elle offre, l'Assurance SYNDAPI 74 est aussi un acte de solidarité des apiculteurs autour des équipes de bénévoles qui mènent les projets du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie. Il s'agit d'un bon placement sur l'avenir. Pour ceux qui le souhaitent, l'Assurance SYNDAPI 74 peut être complétée par des dispositifs semi-professionnels ou professionnels. Pour

plus d'information, veuillez contacter le responsable des assurances.

Evolution des inscriptions

Depuis le début de l'année, les inscriptions Assurance SYNDAPI 74 se font en ligne. Cette nouvelle application devrait beaucoup faciliter le travail des gestionnaires bénévoles. Reste encore de nombreux points à améliorer autant pour la saisie des données que pour l'exploitation. Merci à tous ceux qui ont fait l'effort d'essayer cette nouvelle solution. Quand ça ne marche pas, reste le papier. Mais cette solution de secours doit être évitée à tout prix. Globalement, l'inscription en ligne fonctionne bien avec 533 inscriptions enregistrées au 22 janvier 2019. Mais malgré tous nos efforts, nous aurions bien besoin d'un WEB MASTER pour améliorer cette application. Si des adhérents experts informatiques voulaient bien nous apporter leurs compétences, ils seraient les bienvenus. En conséquence les récépissés d'adhésion seront envoyés qu'en février 2019. Nous vous conseillons dès la réception de bien vérifier que les indications correspondent à votre inscription. En cas de problème n'hésitez pas à contacter le gestionnaire de l'assurance. Dans tous les cas, vous êtes assuré dès la validation de votre inscription électronique ou à la réception de votre courrier pour le nombre et les types de ruches que vous avez indiqués.

Synthèse Assurance SYNAPI 74 sur 5 ans

	Ruche mono	Total ruches	Nombre d'adhérents	Total reçu	Coût sinistres	% résultats année	Cotisation moyenne ruche	Cotisation moyenne adhérents
2015	9	7651	637	8 793,99 €	1 240,50 €	14 %	1,15 €	13,81 €
2016	11	10 362	857	11 577,10 €	10 843,48 €	75 %	1,12 €	13,51 €
2017	16	10 547	766	12 306,03 €	1 091,00 €	9%	1,17 €	16,07 €
2018	9	9 127	777	10 737,65 €	4 922,78 €	46%	1,18 €	13,82 €
2019 en cours	10	6 923	533	8 144,14 €			1,18 €	15,28 €

Sinistre 2018

Enfin un répit ! Nous n'avons pas reçu de déclaration de sinistre majeur en 2018. Ce qui ne peut pas dire qu'il ne s'est rien passé. Deux cas concrets doivent retenir notre attention. Ils méritent d'être cités afin de rappeler les bonnes pratiques de l'assurance pour faciliter nos démarches.

• Cas concert n° 1

Un essaim est venu se nicher dans la maison voisine du rucher de Monsieur X. C'est une maison de vacances inoccupée en temps normal. Mais voilà qu'arrivent les propriétaires pour passer quelques jours. Panique à bord ! On appelle les pompiers qui écartent le danger public. Puis arrive la facture. Quelques semaines plus tard les propriétaires informent l'apiculteur et lui demandent de rembourser les frais. Monsieur X déclare le sinistre mais ne communique pas les coordonnées du voisin ni son assurance. Au bout de 6 mois, le dossier incomplet sera classé sans suite. Bilan, un voisin mécontent, un apiculteur en difficulté et des frais qui ne pourront pas être pris en charge.

• Cas concret n° 2

Une apicultrice, Madame Y, intervient sur ses ruches en juin 2018. Une personne de passage à proximité est indisposée par la présence d'abeilles. Prise de panique, elle se met à pousser des cris. Devenu agressives, les abeilles la piquent à plusieurs reprises

jusqu'à ce que l'apicultrice l'éloigne pour la mettre en sécurité. Les pompiers interviennent et transportent la personne à l'hôpital en observation. Pas de suite médicale grave, mais des frais qu'il faut payer. Ce n'est qu'en décembre 2018 que Madame Y contactera l'assurance SYNDAPI 74 malheureusement trop tard pour une indemnisation comme nous l'indique notre assureur : « Nous vous informons que nous ne pouvons pas prendre en charge un sinistre datant de + de 6 mois et vous rappelons que les déclarations de sinistres doivent être faites dans un délai maximum de 5 jours dès lors que vous en avez connaissance. »

Il est bon de rappeler les bonnes pratiques pour toutes les assurances : tout sinistre doit être signalé dans le plus bref délai à votre représentant de l'assurance, ou à défaut au syndicat par téléphone, par mail ou par courrier. La déclaration de sinistre doit être envoyée au plus vite avec les documents nécessaires : Dépôt de plainte de gendarmerie ou de police, factures, noms, coordonnées et assurance des victimes, témoins, photos, etc... Conserver tous les objets et traces qui permettront d'avérer l'existence des faits lors de la visite de l'expert. En cas de maladie des abeilles, le compte-rendu de la visite du vétérinaire et les analyses éventuelles vous seront demandés.

Contact :
assurance@syndapi74.fr
Téléphone : 06 75 57 07 70

Rucher technique du syndicat d'apiculture

LE COMPTE « ACTIVITES » DU SYNDICAT D'APICULTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

Afin de simplifier la gestion comptable, le compte de l'Assurance SYNDAPI 74 et celui du Rucher Technique ont été regroupés dans un compte nommé « Activités SYNDAPI 74 ». L'exercice 2018 se termine avec un déficit global de 5 737,40 €. Ce résultat s'explique par des investissements nécessaires : 1 495,65 € pour l'achat de moyens informatiques et 2 133,98 € pour la création du Rucher Technique et l'aménagement du local. La baisse des cotisations en 2018 par rapport à 2017 a dû être compensée pour 1 658,20 €. A noter aussi que l'allocation de gestion de GROUPAMA sur les adhésions 2018 de 1 612,71 € a été versée en décembre 2018 après la Clôture de l'Exercice. Heureusement, l'Assurance SYNDAPI 74 possède une réserve de 3283.25 € qui permettra de financer ces investissements et de poursuivre le développement du Rucher Technique en 2019.

Compte de résultat 2018 - Activités SYNDAPI 74

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Cotisation GROUPAMA	12 402,89 €	Cotisations adhérent assurance	10 744,69 €
Assurance Rucher Technique	787,09 €	Allocation de gestion	0,00 €
Bâtiment Rucher Technique	559,01 €	Subvention	0,00 €
Bureautique et informatique	1 946,43 €	SYNDAPI 74	0,00 €
Convivialité	236,79 €	Intérêt LEP	3,03 €
Courrier	0,00 €		
Elevage	38,30 €		
Nourrissement	171,73 €		
Outillage	122,68 €		
Outils connectés	19,98 €		
Sanitaire	50,00 €		
Transport	148,40 €		
Frais bancaire	1,82 €		
Total dépenses	16 485,12 €	Total recettes	10 747,72 €
Rucher technique	2 133,98 €	Rucher technique	0,00 €
Assurance SYNDAPI 74	14 349,32 €	Assurance SYNDAPI	10 744,69 €
Résultat exercice 2018	-5 737,40 €		
Balance	10 747,72 €		10 747,72 €

COMPTE ACTIVITES SYNDAPI 74 – BILAN 2018

ACTIF		PASSIF	
Compte courant	8 995,47 €	Solde au 31/10/2017	14 735,90 €
Compte épargne	3 283,25 €	Solde au 31/10/2017	3 278,32 €
		Résultat 2018	-5 737,40 €
Balance	12 278,72 €		12 276,82 €

• Prévisionnel 2019

2019 sera une année charnière pour les Activités SYNDAPI 74. Le chantier « Energie Positive » a été confié à l'entreprise SOLARIS de Saint Pierre en Faucigny. Cet investissement de 8 515,00 € sera financé en partie par des subventions et pour le solde par le Syndicat d'Apiculture. A terme, cette avance sera remboursée par la valorisation des produits du Rucher Technique : Miel, paquets d'abeilles, et peut-être les premières reines en 2019.



LE RUCHER TECHNIQUE DES PRES MOULINS – UN AN DEJA !

Le Rucher Technique a trouvé son nom : RUCHER TECHNIQUE DES PRES MOULIN. Un an après sa création, le bilan est plutôt satisfaisant. Nous avançons au rythme de la nature, des abeilles et des « bras » disponibles. Prochaine étape : le chantier « Energie positive ». Il consiste à installer des panneaux solaires et tout l'équipement nécessaire pour alimenter des appareils électriques en 220v. Démarrage du chantier fin janvier 2019 pour une livraison début mars.

Avancement de l'élevage de reines ?

Grâce à la mise à disposition d'un terrain par le SM3A (Syndicat Mixte des 3 affluents de

l'Arve), à la fourniture du matériel apicole par la Communauté de Commune du Pays Rochois (20 ruches, 20 ruchettes et tout le matériel pour la conduite, l'élevage et le suivi) et à l'implication d'une dizaine d'apiculteurs bénévoles, le chantier a pu être engagé dès le mois de mai 2018. Le matériel sélectionné et fourni par notre partenaire ALP'ABEILLE, a été livré dans les délais. Après le défrichage, le nettoyage et la réhabilitation de l'abri, les premiers essais ont pu être installés. Fin mai, cinq ruches étaient occupées par des essaims achetés par le Syndicat dont un offert par Pierre PLANTAZ. Un nouvel essaim apporté par Gilles DURAND du Rucher-Ecole de Passy et deux divisions réussies sont venues compléter notre nouveau cheptel. A l'entrée de l'hiver, ce sont huit ruches bien garnies qui occupaient le Rucher Technique.



Des balances connectées pour suivre la santé des essaims et les protéger contre le vol

Dès le lancement du projet nous avons souhaité équiper les ruches de balances connectées. La petite équipe de bénévole chargée de conduire le rucher étant peu disponible, il était nécessaire de pouvoir observer l'évolution des essaims à distance. Les

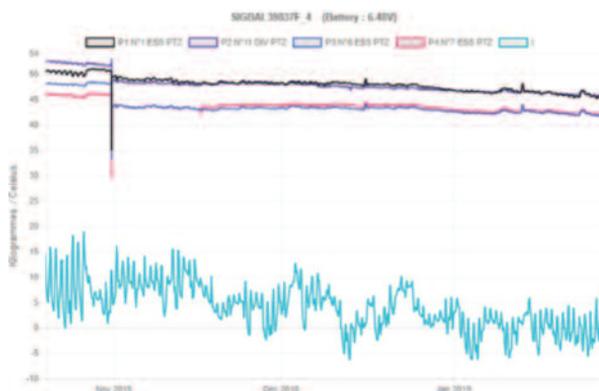
balances permettent aussi l'enregistrement de toutes les interventions. Les ouvertures de ruche, les nourrissements, les prélèvements d'abeilles ou de miel apparaissent sur les courbes de poids avec les dates et heures correspondantes. Durant l'hiver, nous pouvons observer la baisse régulière du poids des ruches suite à la consommation du miel par les essaims. Une diminution de la consommation serait le signe d'un problème nécessitant une intervention, voire un apport en sucre candi. Au printemps, nous pourrions également suivre les miellées et réagir en conséquence. En plus du suivi des ruches, les balances connectées offrent une protection contre le vol et l'effraction. Avec une précharge de 10 kg sur les toits des ruches, toute ouverture ou tentative de déplacement déclenche un message d'alerte. Les ruches étant placées dans un espace fermé nous n'avons pas envisagé de mettre des balises GPS. Ce type de système anti-vol pourrait faire l'objet de tests ultérieurement.

Lors de l'installation des balances, nous avons constaté qu'elles s'étaient dérégées. Après un retour chez le fournisseur pour étalonnage, elles donnent aujourd'hui satisfaction. Une ruche vide de référence a été installée pour observer les variations au capteur et corriger si nécessaire les mesures enregistrées. Les données de poids et de température extérieure peuvent être consultées sur Internet par tous les adhérents à l'adresse suivante :

www.beescale.org

Identifiant : SYNDAPI74

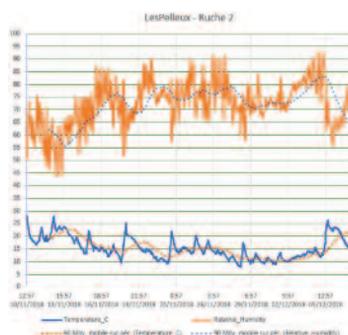
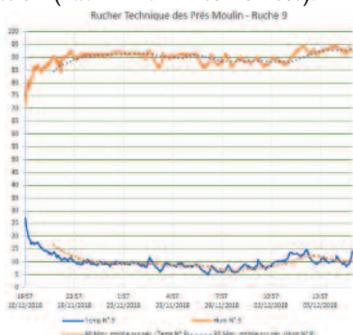
Mot de passe : SYNDAPI74



Essai de capteurs température et humidité Bluetooth

Un essai est en cours pour observer la température et l'hygrométrie dans la ruche N° 9. Un petit capteur (diamètre 30 x 9 mm) est placé juste au-dessus de l'essaim sous le couvre cadre. Son émetteur fonctionne uniquement si on le sollicite avec un téléphone portable pour extraire les données en Bluetooth sans ouvrir la ruche. C'est un système parfait pour observer l'humidité dans la ruche sans l'ouvrir, notamment en hiver.

La courbe ci-dessous à gauche correspond à une ruche du Rucher Technique à fond grillagé fermé (Taux d'humidité 90 %). A droite, voici une courbe sur la même période à Onnion (alt. 900m), dans une ruche ancienne type « chalet » avec fond en bois percé de six trous de 50 mm pour l'aération (Taux d'humidité de 75%).



Sanitaire et nourrissage, des débats en perspective

Dès que l'on aborde le sujet de la surveillance et du traitement sanitaire des colonies d'abeilles de nombreux débats apparaissent. Traitement chimique ou bio ? Intervention en hivernage à l'acide ! Au plus mauvais moment ? Bon courage les apiculteurs ! Pour le nourrissage, ce n'est pas mieux : Sirop à l'automne et des abeilles obèses qui meurent d'épuisement durant l'hivernage ! Candi sur les ruches durant tout l'hivernage pour éviter la famine mais source de maladies au printemps ? Quand on questionne les apiculteurs, les pratiques sont nombreuses et variées. Chacun fait ses expériences avec plus ou moins de bonheur. Un des objectifs du Rucher Technique est de tester de nouvelles solutions. Le 8 mars 2018, le Comité Technique du Rucher Technique, devra définir un protocole adapté aux objectifs du rucher : sélectionner et produire des reines d'abeille endémique adaptées à notre environnement, moins fragile et plus résistantes aux maladies et parasites dont sont victimes les abeilles génétiquement modifiées qui occupent nos ruchers.



Mobiliser les apiculteurs pour participer et soutenir les projets

« Des bras » et des experts, c'est ce qui

manque le plus au Rucher Technique des Prés Moulins. Avec ses huit ruches de départ, le rucher a besoin d'une veille permanente et en saison d'un suivi quasi quotidien avec des interventions hebdomadaires. Il nous faut des experts, des éleveurs pour conduire les ruches, et de bons bricoleurs pour entretenir, peindre et réparer. Si on se projette à l'été 2019, on peut espérer atteindre une vingtaine de ruches et ruchettes en fonction de la météo et grâce aux nouvelles reines issues des ruchers-écoles et aux dons d'apiculteurs adhérents du Syndicat. Il faudra donc doubler le nombre d'intervenants et organiser un calendrier avec des permanences hebdomadaires au rucher. Une équipe d'expert devra se mobiliser pour commencer l'élevage des reines et la sélection. C'est un enjeu majeur pour la réussite du projet.

Concernant la sélection des reines, le Rucher dispose aujourd'hui d'abeilles de Marnaz (Pierre PLANTAZ) et d'abeilles d'Annemasse (Didier MOUCHET). C'est un bon démarrage, mais nous pouvons faire mieux. Il nous faut des abeilles de tout le département. Nous lançons un appel à tous les adhérents pour proposer des reines issues de leurs meilleurs essaims. Les abeilles génétiquement modifiées sont partout. Et c'est bien dans la diversité des colonies qui habitent vos ruchers que nous trouverons la perle rare indispensable pour sélectionner notre souche d'abeille endémique

Pour suivre le développement du Rucher Technique des Prés Moulin

Le Rucher Technique vous propose de suivre son développement sur son BLOG où sont enregistrées les grandes étapes et les principaux événements. Vous y trouverez également des informations sur les expériences en cours et à venir. Cliquez sur le lien suivant : <https://technique.syndapi74.fr>

Pour rejoindre le projet
RUCHER TECHNIQUE DES PRES MOULIN
Contact : Frédéric BARILLIER
Téléphone : 06 75 57 07 70
Mail : rucher-technique@syndapi74.fr



La page technique

Quand le bâtiment va, tout va...

Quel drôle de titre pour un article du Trait d'Union une revue apicole, et bien non ! On pourrait traduire cette expression dans le monde des abeilles par « Si, les cirières sont au labeur, alors la fièvre d'essaimage se meurt... ».

Avant de développer, il faut revenir sur les conditions qui poussent une colonie à essaimer.

Il faut toujours garder à l'esprit que l'essaimage est comportement naturel des abeilles. C'est par ce moyen que les abeilles se sont disséminées sur toute la planète.

Contrairement à ce que l'on imagine, un essaimage est un acte prémédité par la colonie, et ce, depuis plusieurs jours voire semaine. (Pour vous convaincre souvenez-vous qu'une reine en ponte vol très mal, donc ses suivantes vont la mettre au régime pour qu'elle puisse voler.).

La reine n'est jamais à l'origine de l'essaimage (Par son comportement, ses déplacements, ses émissions de phéromones dans la ruche – en revanche sa génétique joue contre elle au travers de ses gènes transmis à ces filles. C'est donc la colonie qui est essaimeuse et non la reine.).

L'essaimage se produit quand l'équilibre dans la ruche est rompu. Celle-ci repose sur le ratio entre les trois grands groupes qui composent la colonie à savoir les nourrices, les cirières et les butineuses. Si un des groupes n'arrive plus

à assurer son rôle, la seule solution pour rétablir l'équilibre dans la colonie est l'essaimage. Surtout si les cirières sont nombreuses et n'ont rien à bâtir. La fièvre démarre et la ruche commence les préparatifs d'essaimage difficilement contrôlable par l'apiculteur.

Gardez à l'esprit que les cirières ont un rôle capital dans la réussite de l'essaimage, en créant les nouveaux rayons ou la reine va pouvoir pondre et les butineuses stocker le nectar de la colonie naissante.

Que doit faire l'apiculteur pour conserver l'équilibre ? A priori, on pourrait penser pas grand-chose. Et bien non, contrairement à ce que vous pensez, vous pouvez empêcher l'apparition de la fièvre, comment ? En faisant constamment bâtir des cadres entre la mi-mars et mi-juin.

L'idée est de faire bâtir des cadres de corps au début du printemps, et de faire bâtir des cadres de hausses en fin de printemps. Surtout, n'oubliez pas de respecter les deux règles suivantes :

- Un seul cadre de corps à bâtir à la fois,
- Et éviter de faire bâtir à la fois dans le corps et dans les hausses.

La méthode pour contrer l'essaimage⁽¹⁾

A partir la mi-mars et jusqu'au début mai⁽²⁾ - si possible juste avant la miellée des fruitiers.

Ouvrez votre ruche et enlevez soit un cadre noir ou une partition, insérer un cadre à bâtir entre le couvain et un cadre de pollen/miel. Au bout d'une semaine/dix jours : réouvrez la

ruche, et regardez l'état d'avancement de construction du cadre posé quelques jours avant :

- Si celui-ci est bâti à moins de 75 %, laissez-le et réouvrez une semaine plus tard.
- Si celui-ci est bâti à plus de 75 %, insérer le cadre au milieu du couvain (3). (les cirières vont finir d'étirer, "poussées" par la reine trop heureuse d'avoir un nouveau cadre à pondre.)

Renouveler la manipulation au moins trois ou quatre fois en enlevant les partitions ou les cadres de rives noirs.

Si tout se passe bien, la première hausse est posée fin avril. Cette hausse a une majorité de cadres bâtis. Mettre deux à trois cadres de hausse à bâtir au centre. En théorie, il doit rester qu'un cadre de corps à finir.

Mi-mai/mi-juin - Quand vous posez la deuxième hausse, celle-ci doit être composée avec une majorité de cadres à bâtir. Les cadres de rives quant à eux sont étirés. Au fil du temps, déplacez les cadres bâtis sur les rives, les cadres non bâtis doivent toujours être groupés et au centre de la hausse.

A partir de mi-juin - Posez uniquement des hausses bâties, les cirières devant operculer les alvéoles remplies de miel.

Pour résumer la méthode

De mi-mars à mi-mai, vous faites construire

dans le corps entre 2 et 4 cadres.

Avantage : en trois/quatre années l'intégralité des cadres de corps seront renouvelés, ce qui est parfait du point de vue sanitaire.

De mi-mai à la mi-juin, vous faites construire dans la deuxième hausse.

Avantage : les abeilles sont bien réparties sur l'ensemble de la ruche. Dans la journée, les cirières dans la hausse "ne traînent pas dans les pattes" des nourrices dans le corps de la ruche. Chaque groupe occupe une zone différente, ainsi aucune zone de la ruche est en surpopulation.

Pas de surpopulation, et du travail pour les cirières, donc pas la nécessité d'essaimage.

Quand le bâtiment va...

Geoffroy Deville

- (1) *Le calendrier de cette méthode est applicable pour les ruchers de plaine, pour les ruchers de montagne procédez au décalage de quelque semaine suivant votre altitude, de l'exposition de votre rucher et des miellées.*
- (2) *Si la température le permet. Attention la visite de mars n'est pas la visite de printemps, faites une visite rapide ciblée uniquement sur les cadres noirs ou les partitions en rive.*
- (3) *Si vous laissez le cadre fraîchement bâti sur le bord de la ruche, alors les butineuses risquent de le remplir de nectar. En le déplaçant au centre du couvain, les cadres neufs poussent les cadres plus âgés en rive, ce qui va vous faciliter le renouvellement les années suivantes.*





Echos des ruchers écoles

Vous souhaitez apprendre, approfondir, mettre à jour vos connaissances apicoles, rejoignez un des cinq ruchers écoles présents dans notre département.

Des animateurs donnent des cours théoriques et pratiques adaptés à votre niveau.

Apiculteurs isolés, débutants ou confirmés n'hésitez pas à prendre contact avec leurs responsables.

Nom des ruchers-écoles	Responsables		
	Nom	Adresse	Téléphone
Abeille Savoyarde Annécienne	MARI Nicolas	3, Impasse des Prés 74330 EPAGNY	06 83 41 50 10
	http://www.rucherecoledepoisy.fr		
Abeille Noire Clusienne	FALETTO Pascal	348, rue Bosnée 74460 MARNAZ	06 11 68 29 65
	http://abeille-noire-clusienne.fr/		
Abeille du Salève	FAVRE André	8, Impasse du Coteau 74100 ANNEMASSE	04 50 37 15 75
	http://www.abeille-du-saleve.org/		
Rucher-école de Passy	DURAND Gilles	Chemin des Juttés 74190 Passy	06 46 46 64 63
	rucherecolepassy@gmail.com		
Rucher-école du Chablais	RAMA Riccardo	23, avenue d'Evian 74200 THONON LES BAINS	06 32 01 56 95
	http://rucher-ecole-du-chablais.webnode.fr/		

ABEILLE SAVOYARDE ANNÉCIENNE

L'hiver commence juste, la neige est là, nous avons fait ce qu'il faut pour protéger, isoler, nourrir, soigner nos colonies pour qu'elles passent l'hiver confortablement. Au printemps nous serons fixés.

Pendant la période hivernale nous profitons de lancer des ateliers toujours appréciés par nos adhérents.

Nous organisons 2 ateliers :

- Préparation du candi le 26 janvier photos ci-dessous
- Fonte de cire le 9 février, environ 35 personnes sont inscrites à chaque atelier.



La recette du candi est sur notre site.

Notre Assemblée générale de printemps se tiendra le dimanche 24 février soit 2 semaines en avance par rapport aux années précédentes.

Nous détaillerons les activités et ce sera l'occasion d'accueillir nos nouveaux adhérents.

Ruchers de Poisy et de Chavanod : cette année nous espérons bien finaliser la construction du chalet de Chavanod. Les fondations sont prêtes à recevoir le chalet.



Essaims artificiels et Elevage de Reine : Nos éleveurs de reines mettront tout en œuvre pour obtenir de belles reines noires prêtes à l'introduction dans les essaims artificiels, vers la fin mai.



En attendant nous ferons appel aux volontaires lors de l'AG de printemps, pour nettoyer et préparer les ruches, habitat, de nos futurs essaims.

La biométrie est prévue le 30 mars 2019.



Activité Cire :

Notre activité fonte de cire d'opercules et fabrication de feuilles de cire devrait voir le jour ce printemps à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous sommes en consultations pour l'achat du matériel.

Merci à Jean Pierre pour le prêt de son matériel lors de l'atelier réalisé en 2018.



Combattre le Frelon asiatique :

Un atelier création de pièges à frelon devrait s'organiser courant février le but étant de créer une « Barrière » à frelons sur le grand bassin annecien.

Cours d'apiculture :

Cette année nous avons 50 inscrits aux cours et avons dû refuser du monde.

Les cours théoriques commenceront en mars et Jean Riondet animera deux conférences « installer un premier rucher » le 9 mars et « le rucher durable » en juin 2019. Les cours pratiques auront lieu les samedis après-midi en avril et mai en 2 groupes alternés.

Site Internet :

Un relinking de notre site internet a été fait cet hiver, la commission « stands et communication » prennent en charge les mises à jour. Nous avons également un projet d'améliorer notre stand avec l'apport d'outils supplémentaires tels que banderoles affiches, Kakemonos, triptyques.

Stands :

Fête de la forêt Thorens, les kakémonos de part et d'autre du stand, fournis par l'organisation.

Consultez notre site
www.rucherecoledepoisy.fr



RUCHER ÉCOLE DE L'ABEILLE NOIRE

Une quarantaine d'amoureux de l'abeille et des produits du terroir, c'est retrouvée à l'auberge de la pointe d'Orchex pour son traditionnel repas de fin de saison.

Les quelques images de cette rencontre représentent assez bien notre saison apicole.

Un sympathique tour de table qui nous fait nous retrouver assez nombreux en début de saison, de grands projets. L'année va être exceptionnelle, trois hausses, des essaims à ne plus savoir que faire. Et ce sera l'année de la reine NOIRE la vraie la douce...



Et puis la réalité des aléas du monde du vivant nous rappelle à l'ordre notamment dans le démarrage de nos élevages qui, après un départ prometteur, puis une météo aléatoire ne démarre réellement que la troisième semaine de mai. On attend les paquets d'abeilles, qui bien sûr, arrivent juste à une période où nous n'avons pas de reines. Que faire, à la hâte on enruche sur trois cadres, avec les reines disponibles, noire ou jaune nous verrons plus tard.



Alors on réfléchit, on palabre, et si, mais non, mais oui, on a jamais vu cela, tu te rappelles !

On n'aurait pas dû faire comme cela. Bien sûr tu sais, lui il fait autrement. C'est du sérieux il va falloir trouver des solutions. La nature reprend ses droits et bien souvent c'est elle qui reprend les rênes, de la sagesse et du raisonnable. On observe, on écoute on regarde et l'on suit la voie qu'elle nous montre.



Tout se termine dans la bonne humeur, on est des amateurs. Le plus important c'est d'avoir passé de bon moment entre nous et avec nos abeilles. Ramassé quelques essaims, tourné la manivelle pour quelque kilo de miel. Avoir eu le plaisir de montrer la reine aux débutants, le couvain, et bien sûr, quelques piqûres pour nous rappeler que domestique n'est pas toujours synonyme de docile et que l'abeille noire ça se mérite un peu. Des images de la saison plein la tête, le bruit du starter, la réponse de la ruche que l'on visite « écoute elle va bien ». C'est aussi cela notre passion, partager et la faire découvrir cette société si organisée et si fragile.



Prêt à repartir à fond pour une prochaine saison.

Plus sérieusement une saison de Normand, pas pire, mais pas exceptionnelle, en miel c'est juste de quoi se prémunir de la grippe pour l'hiver. Sur le cheptel c'est encore un peu tôt pour savoir comment nos colonies vont passer l'hiver et quelle sera la situation au printemps.

Par contre, sur notre rucher de fécondation, on progresse dans le fonctionnement.

Dominique, Daniel, et Lionel (avant ses acrobaties de bûcheron) ont pu réaliser un suivi de qualité.

Un nombre croissant de reines est venu passer leurs noces à Sixt.

Avec le programme que Michel nous a préparé pour 2019, il y aura de l'activité pour toutes les bonnes volontés. A très bientôt pour notre AG et au plus vite au rucher.

PROGRAMME 2019, au rucher impasse du Rosay (route de Chatillon)

Vendredi 8 mars à 19 h : Séance de formation pour les débutants, au Parvis des Esserts, salle Marcelly, 36 rue de Marcelly à Cluses.

Pour les séances pratiques, nous sommes tributaires de la météo si celle-ci perturbe ce programme et que vous avez un doute sur le maintien de l'activité, vous pouvez regarder sur le site (page actualités)

Mercredi 20 mars à 14 h : Nettoyage, rangement des 2 ruchers, stimulation des colonies.

Samedi 23 mars à 14 h : visite de printemps, nettoyage des fonds, des corps de ruches vides et stimulation des colonies, Sélection et préparation des ruches à mâles....

Samedi 6 avril à 14 h : équilibrage et stimulation des colonies...

Samedi 13 avril à 14 h : transvasement, équilibrage et développement des colonies. Contrôle des constructions de cellules de mâles.

Samedi 20 avril à 14 h : développement des colonies. Contrôle de signes avant-

coureurs de préparation à l'essaimage et si nécessaire réalisation d'essaims artificiels. Stimulation des souches pour l'élevage de reines.

Samedi 27 avril : 1^{er} élevage de reines, 10 h : réalisation du starter. Le 8 mai les adhérents pourront amener des nucléis dans lesquels ils pourront introduire une cellule royale prête à éclore.

14 h picking puis transfert du cadre d'élevage dans le starter.

Contrôle présence cellules royales dans les ruches et si nécessaire réalisation d'essaims artificiels.

Pose des hausses sur les colonies les plus fortes.

Lundi 29 avril : Contrôle des réussites et transfert en ruche finisseuse.

Samedi 4 mai : 2^{ème} élevage de reines, 10 h : réalisation du starter. Le 15 mai les adhérents pourront amener des nucléis dans lesquels ils pourront introduire une cellule royale prête à éclore.

14 h picking puis transfert du cadre d'élevage dans le starter

Contrôle présence cellules royales dans les ruches et si nécessaire réalisation d'essaims artificiels. Pose des hausses

Lundi 6 mai : Contrôle des réussites et transfert en ruche finisseuse.

Mercredi 8 mai 10 h : peuplement des nucléis et ou des ruchettes et transfert des cellules royales du 1^{er} élevage

Mercredi 15 mai 10 h : peuplement des nucléis et ou des ruchettes et transfert des cellules royales du 2^{ème} élevage

Samedi 11 mai 14 h : Suivi des colonies.

Samedi 18 mai : 3^{ème} élevage de reines. Si la saison est en retard cet élevage sera reporté au 25 mai.

10 h : réalisation du starter.

14 h picking puis transfert du cadre d'élevage dans le starter

Contrôle présence cellules royales dans les ruches et si nécessaire réalisation d'essaims artificiels.

Suivi des colonies.

Lundi 20 mai : Contrôle des réussites et transfert en ruche finisseuse.

Vendredi 24 ou samedi 25 mai : transfert des ruches à mâles à Sixt.

Mercredi 29 mai 14 h : peuplement des nucléis et ou des ruchettes, transfert des cellules royales du 3^{ème} élevage et transfert à la station de fécondation du Lignon

Samedi 1^{er} juin : dernier délai pour la réception des commandes de sirop, candi

Samedi 1^{er} juin : 4^{ème} élevage de reines (2 séries),

10 h : réalisation du starter.

14 h picking puis transfert du cadre d'élevage dans le starter

Suivi des colonies.

Lundi 3 juin : Contrôle des réussites et transfert en ruche finisseuse.

Mercredi 12 juin 14 h : transferts des cellules royales du 4^{ème} élevage dans les nucléis (on devrait pouvoir récupérer ceux des 2 premiers élevages.

Transfert à la station de fécondation du Lignon.

Samedi 15 juin : 5^{ème} élevage de reines (2 séries),

10 h : réalisation du starter.

14 h picking puis transfert du cadre d'élevage dans le starter

Suivi des colonies.

Lundi 17 juin : Contrôle des réussites et transfert en ruche finisseuse.

Vendredi 20 juin : Date limite pour la commande des médicaments au GDSA

Bon de commande et toutes les indications dans le trait d'union du syndicat d'apiculture n° 127 (printemps 2019) et sur le site du syndicat.

Mercredi 26 juin 14 h : transferts des cellules royales du 5^{ème} élevage dans les nucléis (on devrait pouvoir récupérer ceux du 3^{ème} élevage.

Transfert à la station de fécondation du Lignon.

Samedi 6 juillet de 8 h à 12 h

Distribution du sirop, du candi et des médicaments à l'ancien presbytère de Marnaz (passage du presbytère vers l'église).

Les médicaments doivent impérativement être commandés au GDSA avant le 20 juin vous trouverez le bon de commande et toutes les indications dans le trait d'union du syndicat d'apiculture n° 127 (printemps 2019) et sur le site du syndicat.

Pour la distribution du sirop, venir avec vos récipients de préférence des seaux Attention pas de distribution dans des jerricans avec petit orifice et de moins de 10 litres.

Samedi 24 août à 14 heures : Pose des lanières (traitement nanti varroa), pose des nourrisseurs et début du nourrissage

Novembre samedi 2 novembre à 14 heures : Retrait des lanières.

ABEILLE DU SALÈVE 30 ANS DÉJÀ ...

Cette année l'Abeille du Salève se met au vert. Oui vous avez bien lu au vert ! Non pas que les membres de l'association soient fatigués ça non ! Au vert seulement pour le marquage des reines car c'est l'année du vert. Mais il y a tant de façons de se mettre au vert. La première c'est la plus conventionnelle c'est d'utiliser cette couleur pour connaître l'année de marquage et donc l'âge

de nos reines au cours des années futures, la seconde a certainement fait partie des bonnes résolutions 2019 après les excès de fin d'année, aux calendes grecques les cures de choux et la détox reste peut-être un



peu de sport, il sera nécessaire car les occasions de pratiquer la manutention en apicultures sont en effet nombreuses... On peut aussi travailler sa main verte et en profiter pour planter toutes les fleurs, plantes, arbustes et arbres qu'affectionnent nos avettes en allant quérir de précieux conseils auprès de Christiane TOULLEC qui partage très volontiers ses connaissances en ce domaine en plus d'assurer la gestion de notre bibliothèque.

L'hiver est encore là, avec un froid bien présent cette année et il faut guetter la famine. Les colonies sauront passer cette période difficile l'association ayant distribué des tonnes de sirop l'an passé grâce à l'engagement de Pascal ORSIER notre Monsieur sirop. L'Abeille du Salève le remercie chaleureusement pour l'énergie qu'il y a consacrée ainsi que la mise à disposition de ses locaux.

Le temps file et la fin du mois de janvier approche au moment où ces lignes sont écrites et c'est déjà le temps d'accueillir et de former de nouveaux apiculteurs qui rejoindront les rangs des 244 membres que compte l'Abeille du Salève. La croissance des adhésions réjouissant notre secrétaire Alain LACRAZ qui les enregistre, les archive...

Ces nouveaux apiculteurs ils n'y connaissent pas grand-chose à l'apiculture ? Cela tombe bien, l'Abeille du Salève propose un programme de formation en béton armé ! Au figuré bien sûr l'association privilégiant les matériaux naturels. Pierre TOMAS BOUIL dispensera alors le premier de ses 3 cours théoriques chacun ayant lieu lors de la réunion mensuelle le dernier jeudi de chaque mois. Ces 3 modules seront complétés d'un cours sur la toxicité du venin ainsi que sur la législation assumée par le binôme Alain LACRAZ, Guillaume HAASE.

Bon assez de théorie il y en a certain qui trouverons le temps long mais il est nécessaire d'être patient pour apprécier toute la saveur des choses. Dès Apitroc, cet événement qui a lieu tous les ans et qui se déroulera cette année le 30 mars 2019 dès

8 heures à Reignier, nos bizuts pourront assister à une démonstration d'utilisation du stylo à utiliser en cas de choc anaphylactique et prendre contact avec les abeilles du rucher de Moussy à condition d'être équipé d'une tenue bien sûr ! La sécurité d'abord.

Tous les autres apiculteurs, qu'ils soient membres de l'association ou pas, pourront faire des affaires en achetant du matériel parmi les exposants présents. Pour les membres de l'Abeille Salève c'est aussi le moment de venir échanger sa cire brute mais propre, j'insiste car le travail de notre président André FAVRE s'en trouvera grandement facilité !

Puis débutera le long bal des visites aux ruchers écoles, oui ils sont plusieurs chacun le sien !

Un pour les débutants à Moussy où les formateurs Magalie BOVAGNE, Christine MICHELET, Roland DETRAZ partagerons connaissances et savoir-faire dans la bonne humeur et pour les confirmés il y a le rucher d'Arthaz destiné à l'élevage des reines orchestré par Claude ENGILBERGER.

Viendra le moment de la récolte c'est sûr mais personne ne sait encore de quel ordre elle sera. Alors dès que vous en aurez l'occasion pensez à une récolte abondante en touchant du bois à commencer par celui du manche du couteau qui a été offert pour les 30 ans de l'Abeille du Salève à tous les membres lors de l'AG du 6 décembre 2018.

Puis il faudra combattre l'envahisseur surnois celui dont tout le monde parle, et contre lequel toutes les formes de stratégies de lutte se mettent en place : Varroa !

Pas de panique toute une équipe est présente au GDSA 74 pour aider les apiculteurs dans leur lutte contre ce parasite à commencer par deux vétérinaires en les personnes de Florentine GIRAUD qui vient régulièrement chaque année faire une ou plusieurs présentations à l'association et son suppléant Ludovic CHENEVAL. En collaboration avec France GAVE présidente du GDSA 74 ils organisent entre autres la

distribution des médicaments pour lutter contre Varroa avec l'aide de Denis GERARD dont la motivation n'a pas faibli depuis son accident de santé, ça c'est de l'engagement associatif ! On le remercie pour son implication.

Comme il était trop simple de gérer les mortalités hivernales, le varroa, les pesticides, on s'en remet un pour la route dans la famille des ennuis donnez-moi un peu de frelon et pas de l'euro-péen je veux de l'exotisme du frelon asiatique ! Ce nouveau prédateur est entré dans notre département alors soyons vigilants et apprenons à le débusquer pour mieux le circonscrire.

Toutes ces activités et services offerts seront entrecoupés de participations à

différentes foires parmi lesquelles la fête du bois, la foire aux bestiaux de Fillinges, etc...

Du matériel apicole peut être acheté auprès de Jacques PAVIA qui gère les achats de matériel et retiré au local chez Louis ROSSET qui héberge une partie du stock.

Tant de services c'est tout de même du boulot !

Une association ne se mesure pas au nombre de ses adhérents mais à l'implication de ses derniers chacun peu par son temps, ses connaissances, ses contacts y apporter quelque chose. Recevoir c'est agréable, donner c'est honorable !

Bonne saison 2019 à tous.

Guillaume Haase

RUCHER ECOLE PASSY

Bonne nouvelle pour le Rucher-école de Passy : la commune de Saint-Gervais a obtenu le Label APICité® et devient ainsi la première commune de Haute-Savoie à en être récompensée. Merci à la ténacité des apiculteurs Saint-Gervolains pour ce résultat.

L'objectif de ce label, accordé pour deux ans, est donc de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. Chaque commune peut en faire la demande via le remplissage d'un questionnaire auprès de l'UNAF. Au-delà de la récompense officielle, le label doit inciter à la poursuite d'une stratégie municipale cohérente en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages et de la biodiversité ainsi qu'une meilleure qualité de vie envers les citoyens.

Plus engagée en apiculture et en environnement, Passy a toutes les chances de concourir avec succès. C'est l'objectif pour l'année à venir. Par ailleurs, nous allons poursuivre l'incitation auprès de nos élus à

faire planter des essences mellifères pérennes partout où cela est possible. Nos abeilles en ont bien besoin. Le Rucher-école participera encore à toutes les manifestations locales ayant rapport avec l'environnement : les foires et fêtes locales, le Marché aux fleurs, les animations à la Réserve Naturelle de Passy.

L'activité du Rucher-école reprend en mars avec des cours théoriques, en salle, afin de découvrir ou d'approfondir les connaissances sur le monde des abeilles : la création de son rucher, le matériel, la biologie de l'abeille, etc. Le Rucher-école possède à ce jour une quinzaine de ruches et ruchettes. Au printemps commencent les cours pratiques. On peut alors manipuler, ouvrir les ruches, voir et comprendre leur fonctionnement, leur évolution, pour ensuite, en fin de saison, participer à ce moment magique : l'extraction du miel. Durant la saison apicole, nos adhérents peuvent compter sur une assistance au sein de leur rucher lors de problèmes d'élevage, sanitaire, récolte...

Programme : sujets abordés (20 séances)

- **Mars** : partie théorique, cadre réglementaire, biologie de l'abeille, matériel apicole.
 - **Avril** : visite de printemps et conduite rationnelle du rucher.
 - **Mai** : prévention de l'essaimage et récupération des essaims naturels, création d'essaims artificiels.
 - **Juin** : gestion de l'extension du rucher, élevage de reines.
 - **Eté** : récolte du miel, enseignement des pratiques sanitaires.
- Mise en hivernage.

*Rucher Ecole Passy
Gilles Durand, Président*



RUCHER ECOLE DU CHABLAIS

Les cours hivernaux qui ont débuté en octobre se poursuivent au rythme d'environ un par mois en moyenne jusqu'à mi-avril. Cette année, ils seront au nombre de neuf. Un peu plus d'une quarantaine d'adhérents en moyenne participe à chacune de ces animations. Un grand merci aux animateurs qui créent ou remanient leurs cours afin de les rendre toujours plus intéressants et d'actualité.

Avec 35 nouveaux adhérents et presque 130 membres, nous avons bloqué les nouvelles inscriptions afin de ne pas être en surnombre lors des cours et ainsi de pouvoir faire en sorte que ces derniers soient de qualité.

Cette période hivernale a été occupée par le projet de la cabane dont le permis de construire devrait, espérons-le, être délivré prochainement. Heureusement que nous sommes entourés d'adhérents, professionnels de la construction, qui, grâce à leur réseau, trouvent les solutions à tous les problèmes rencontrés.

Cette période est également celle de l'organisation de l'AG du syndicat qui se tiendra à Thonon les Bains le dimanche 3 mars. Nous mettons tout en œuvre pour que cette manifestation soit un succès.

Dès les beaux jours, les cours pratiques reprendront sur notre site. A savoir les mercredis à 14h et les vendredis à 18h pour les cours débutants. Le samedi 10h pour les avancés.

Le Domaine de découverte de la vallée d'Aulps organisera sa 5^{ème} Fête du Miel et de l'Abeille sur le site de l'abbaye d'Aulps le dimanche 28 juillet 2019. Comme chaque année, notre Rucher sera présent avec la présence de divers stands et d'animations. Ce sera également l'occasion de vendre notre miel du Rucher école. Chaque année, se sont presque 3 000 personnes qui viennent à cette fête et il est donc intéressant que notre Rucher y participe.

Nous souhaitons à tous les apiculteurs une saison riche en expériences et réussites.

Frelon asiatique

Dispositif de lutte contre le frelon asiatique en Haute-Savoie

Les référents, historiques et organisation.

Dès 2014 des apiculteurs hauts savoyards ont reçu une formation en vue de l'arrivée future du frelon asiatique.

Par la suite une équipe de référents bénévoles a été sollicitée afin de couvrir géographiquement le département. Ils ont été formés, lors de différentes réunions, puis chargés de mettre en place le piégeage.

Premières alertes annéciennes.



Dès septembre 2017, sur la commune de Cran-Gevrier deux frelons asiatiques ont été repérés par un apiculteur sur son rucher.

La cellule annécienne a été alertée, suite à la confirmation de l'observation de ces frelons asiatiques par le FREDON.

Malgré de nombreuses recherches aucun nid et individu n'ont été découverts par la suite.

Courant février 2018, dans un bois, entre l'aéroport et l'autoroute sur la commune de Meythet,

un propriétaire découvre sur les hauteurs d'un chêne, à 20 mètres, un important nid de frelon (environ 80 cm de diamètre). Des élagueurs se sont chargés de descendre ce nid abandonné

mais bien identifié comme un nid de frelons asiatiques.

Frelons asiatiques es-tu là ?



Le 7 avril, le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie et le GDSA, mobilisent les référents secteurs, lors d'une réunion où la distribution des pièges a eu lieu. Ces pièges (à fondatrice) ont été installés sur les secteurs de l'albanais, Seyssel/val de fier et du bassin annécien par les différents référents (Philippe Lecoer, Jean-Claude Thevenet, François Lavorel, et Philippe Cléry). Ces piègeages n'ont donné aucun résultat positif mis à part la capture de nombreux moustiques, mouches, frelons européens, et papillons. Durant l'été, les référents sont restés vigilants et réactifs aux alertes et signalements qui n'aboutiront à aucune nouvelle découverte.

Alerte ! Alerte !

Courant septembre, un membre de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) met en ligne une photo sur le forum dédié à la Haute Savoie d'un insecte qu'il a identifié comme un frelon

asiatique butinant une pomme sur les hauteurs d'Annecy le vieux vers l'antenne relais. Aucun doute, nous sommes bien face à un frelon asiatique.



Et au rucher du haras...

Premier contact le 16 octobre, le gardien du parc, interpelle François Lavorel : « un insecte inhabituel vient s'abreuver, dans une petite flaque d'eau, tu devrais aller voir ! ». François armé de son filet à papillons, à l'affût prêt de la fameuse flaque, capture l'individu. Sans aucun doute, c'est un frelon asiatique !



Toujours armé de son filet il se précipite au rucher afin de voir si les colonies sont attaquées. Dans la foulée, il capture un intrus en vol stationnaire devant une ruche.

Branle-bas de combat, l'alerte est donnée ! Les référents, et les apiculteurs du haras passent à l'offensive, le but : découvrir le ou les nids !

Les premières captures en vue des lâchers se déroulent assez facilement, les individus ne sont pas très intéressés par les abeilles mais en cette période de sécheresse, la flaque alimentée artificiellement reste très attractive. Lors des premiers lâchers nous lestons le frelon à l'aide d'un fil de pêche et

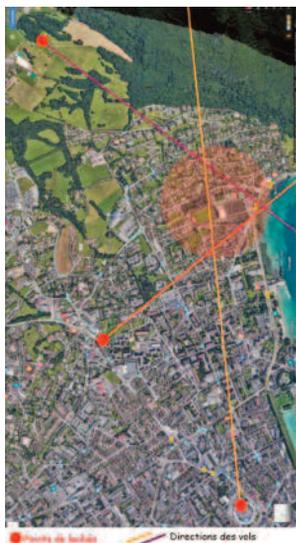


d'une boule de polystyrène très légère et bien visible (rouge). L'individu se dirige tranquillement sur un saule pleureur à proximité. Et, surprise, l'arbre dont les feuilles sont couvertes de miellat est visité par une dizaine d'envahisseurs ! Voilà notre prochain lieu de chasse ! Filets à papillon et patience nous permettent de collecter rapidement de nombreux individus, que nous lâcherons sur plusieurs sites afin de localiser le nid d'origine. Le temps presse, il est déjà très tard dans la saison, la découverte rapide du nid est primordiale si l'on veut que celui-ci soit encore habité et que les fondatrices ne se soient pas encore disséminées, prêtent à hiverner. Nous décidons de 3 sites de relâché, plutôt déagagé et en hauteur si possible, cela sera le toit des galeries Lafayette, le parc Vignères, et près de l'antenne relais d'Annecy le vieux ou les piègeages précédant suite à l'alerte n'ont rien donné. Le but est d'identifier la direction d'envol des individus afin d'envisager une aire probable de présence du nid.



5 à 6 individus seront relâchés sur chaque site. Nous abandonnons les lests, les envols même dépourvus de ceux-ci sont laborieux, Il faut être rapide et encager les frelons le moins de temps possible pour un lâcher dans de bonnes conditions.

Rapidement nous identifions des directions que nous repérons à l'aide d'une boussole et nous reportons ces directions sur une carte. La zone de recherche est établie il s'agit du petit port sur les bords du lac à Annecy le vieux.



Le temps change rapidement, le froid et la pluie sont arrivés. Malgré de nombreuses recherches, nous n'avons toujours pas retrouvé le nid. Est-ce notre méthode de détermination du vol qui reste hasardeuse ? La multitude d'arbres, habillés de leurs feuillages, et les autres points hauts, ne permettent pas la localisation évidente de nids.

Le 30 novembre après avoir été alertés par les pompiers, F. Lavorel et P. Cléry se rendent non loin de la route de la Roche/Foron, le long de la Fillière, rivière frontière entre les communes des Ollières et Charvonnex, et constatent un nid abandonné perché à une quinzaine de mètres de hauteur.

Le Frelon asiatique est bien en train de s'installer sur le bassin annécien, les nids vont se multiplier, il est cependant

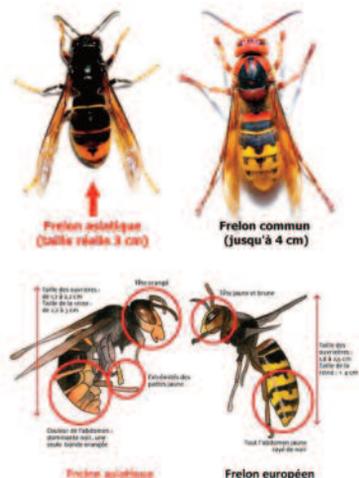


encore temps de freiner son installation et l'impact qu'il aura sur nos ruches.

Que faire ?

Amis apiculteurs, le frelon asiatique peut se répandre rapidement dans tout le département. Cette espèce invasive est très nuisible pour les abeilles domestiques ainsi que pour de nombreux insectes locaux et crée une menace pour la biodiversité. Si vous observez des frelons asiatiques (ou avez des doutes sur des insectes suspects) ou un nid en Haute-Savoie ou zone de proximité : Suisse, Aïn, Savoie, vous pouvez le signaler sur le site <https://www.frelonsasiatiques.fr> en précisant les coordonnées précises de l'emplacement (point GPS, ou description) et en ajoutant, si possible, des photos (frelon, nid ou site). L'information sera étudiée par le référent du secteur qui vous contactera s'il a besoin d'informations supplémentaires

Ne tuez pas les individus !!! En gardant les individus vivants on peut se donner une chance de trouver leurs nids et d'avoir ainsi une action bien plus positive et efficace sur la lutte contre cet ennemi des ruches. Les référents seront là pour vous renseigner, identifier et lancer la recherche des nids en vue de leur destruction. Merci d'avance de votre aide.



Petites annonces

- **Disponible à partir de mai 2019.**
Essaims sur 6 cadres Dadant avec reine marquée de l'année précédente de souche noire de Savoie.
S'adresser à M. Pierre Plantaz
204, avenue de Léchères
74460 Marnaz
Tél. : 04 50 98 20 25
- **Vends ruches peuplées** Dadant 12 cadres, essaims sur 6 cadres Dadant, abeilles douces et productives. Disponibles à partir de mi-avril.
Vends reines marquées et fécondées à parti de mi-mai.
S'adresser à M. Didier MOUCHET
18, Chemin de Matti
74100 Vétraz-Monthoux.
Tél. : 04 50 87 24 61
Portable : 06 74 55 88 90
E mail : didier-mouchet@orange.fr
- **Vends jeunes reines** en ponte marquées d'abeille noire, fin mars à octobre.
S'adresser à M. Jean Pierre Delaunay
Tél. : 04 50 46 27 28
- **Vends à partir avril: souches** sélectionnées sur 5 cadres, essaims Dadant de l'année précédente, avec reine marquée, numérotée de moins d'un an.
S'adresser à : M. Philippe Bétemps
Tél. : 04 50 70 59 90
(le soir entre 19h / 21h)
Email : betemps.ph@orange.fr
- **Terrain disponible pour ruches** au massif Aravis (1 300 m). Accès 4x4.
Email : greg.bernardgranger@laposte.net

Merci d'envoyer vos annonces
par e-mail à l'adresse
president@syndapi74.fr

Pour plus d'efficacité, elles ne seront pas
reconduites tacitement, soyez vigilants et
prévenez-moi bien en amont !



GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE APICOLE DE LA HAUTE-SAOIE

BON DE COMMANDE 2019

NAPI : 7400 _____ ou A _____

Joindre COPIE ou n° RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION _____

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____ Portable _____

Mail _____

Nombre de ruches à traiter : _____

J'adhère au PSE (voir au dos) Date _____ Signature _____

PRINCIPE ACTIF : Amitraze	POSOLOGIE	Prix Unitaire	Quantité	Prix Total
APIVAR® sachet de 10 lanières	2 lanières par ruche	23,00 €		
PRINCIPE ACTIF : Thymol, eucalyptus, camphre, levomenthol				
APILIFE VAR® autorisé en Bio plaquette pour ruche	2 sachets par ruche	4,50 €		
PRINCIPE ACTIF : Acide formique et acide oxalique				
VarroMed® autorisé en Bio flacon de 555ml <i>Délivré uniquement aux permanences.</i>	*1 flacon pour 5 ruches en été et en automne *1 flacon pour 10 ruches en hiver et au printemps	25,00 €		
PRINCIPE ACTIF : Acide formique				
MAQS®(a) autorisé en Bio bande pour ruche <i>Date limite de pré commande 04 février 2019</i> <i>Délivrance unique 03 mars 2019 à l'AG</i>	seau 4 bandes pour 2 ruches	18,00 €		
	seau 20 bandes pour 10 ruches	70,00 €		
PRINCIPE ACTIF : Acide oxalique				
APIBIOXAL® autorisé en Bio Poudre pour sirop <i>A utiliser dans colonie sans couvain</i>	1 sachet 35g pour minimum 10 ruches	25,00 €		
APIBIOXAL® autorisé en Bio Produit non tenu en stock par le GDSA Contacter le responsable tél: 06 72 49 81 93	1 sachet 175g pour minimum 50 ruches	90,00 €		
APIBIOXAL® autorisé en Bio Produit non tenu en stock par le GDSA Contacter le responsable tél: 06 72 49 81 93	1 sachet 350g pour minimum 100 ruches	140,00 €		
OXYBEE® autorisé en Bio flacon de 888 ml <i>A utiliser dans colonie sans couvain</i> <i>Délivré uniquement aux permanences.</i>	1 flacon pour minimum 17 ruches	38,00 €		
ADHESION DIRECTE GDSA	pour les non adhérents au Syndicat-GDSA			15,00 €
Frais d'envoi postal 1 à 3 sachets (forfait)				7,00 €
Frais d'envoi postal 4 à 10 sachets (forfait)				10,00 €
Frais d'envoi postal 11 à 20 sachets (forfait)				15,00 €
Au delà de 20 sachets	Retrait obligatoire à une permanence			
Ne rien inscrire dans cette case réservée au GDSA Nom: _____	<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> Espèce	TOTAL	
Lieu permanence distribution médicament	<input type="checkbox"/> THONON le jour de l'AG	<input type="checkbox"/> PASSY	<input type="checkbox"/> MARNAZ	<input type="checkbox"/> POISY
Cocher votre permanence de retrait	<input type="checkbox"/> 03-mars	<input type="checkbox"/> 15-juin	<input type="checkbox"/> 06-juil	<input type="checkbox"/> 20-juil
				<input type="checkbox"/> 25-juil

RAPPORTEZ TOUTES VOS LANIÈRES USAGÉES ET PERIMÉES: le jour de l'AG ou aux permanences ou aux ruchers écoles

Adresser la commande à GDSA 74 - 1560, route de la Molière - 74420 St-André de Boège - Tél. : 06 72 49 81 93 - Email : d.gerard1@hotmail.com

DISPOSITIONS POUR LES COMMANDES 2019

Joindre à votre commande une copie de votre récépissé de déclaration 2018.

1 - Commandes retirées à la permanence de votre choix :

Adressez votre commande 15 jours avant le retrait à la permanence de votre choix à : GDSA 74 - 1560 route de la Molière - 74420 St ANDRE de BOEGE

03/03/2019 de 9h à 12h _____ Thonon _____ Le jour de l'AG Espace Tully

Commander avant le 18 février

06/07/2019 de 14h à 17h _____ Marnaz _____ Ancien presbytère

Commander avant le 21 juin _____ Passage du Presbytère, 74460 Marnaz

15/06/2019 de 14h à 17h _____ Passy _____ Ancienne caserne des pompiers

Commander avant le 3 juin _____ Chemin des Juttes, 74190 Passy

20/07/2019 de 10h à 12h et de 14h à 17h _____ Poisy _____ Ecole d'Agriculture - ISETA

Commander avant le 8 juillet _____ Route de l'École d'Agriculture, 74330 Poisy

25/07/2019 de 18h à 20h30 _____ Reignier _____ MJC Ciné 35

Commander avant le 15 juillet _____ 74930 Reignier-Esery

2 - Commandes acheminées par la poste : envoyer votre bon de commande par courrier avant le 15 août à l'adresse : GDSA 74 - 1560 route de la Molière - 74420 St ANDRE de BOEGE

Le traitement de fin de saison des colonies contre le varroa est à réaliser après le retrait des hausses et au plus tard le 15 août. Il est indispensable de débarrasser les colonies des varroas à cette période, notamment pour que la production d'abeilles qui vont assurer l'hivernage, se fasse dans de bonnes conditions.

RAPPORTEZ TOUTES VOS LANIÈRES USAGÉES ET PÉRIMÉES : le jour de l'AG ou aux permanences ou aux ruchers école.

(a) Délivrance du MAQS® uniquement sur pré commande avant le 4 février par courrier accompagné du règlement par chèque à l'ordre du GDSA74. Délivrance unique le jour de l'AG le 3 mars 2019. Il n'y aura pas d'envoi du MAQS® par la poste.

(b) Oxybee® NOUVEAU MEDICAMENT consulter la page...

Le bon de commande est obligatoirement accompagné du règlement. Les chèques sont à l'ordre du GDSA de Haute Savoie. Le GDSA74 a obtenu un agrément préfectoral autorisant la délivrance des médicaments vétérinaires avec AMM abeille sous contrôle des vétérinaires conseils. Adhérer au PSE et le signer, signifie que l'apiculteur s'engage à utiliser les produits autorisés et à respecter les conditions et les périodes de traitement préconisées par le Programme Sanitaire d'Élevage.

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE HAUTE-SAVOIE BON DE COMMANDE 2019

Pourquoi et comment adhérer au PSE en remplissant votre bon de commande ?

Le GDSA 74 détient un agrément « pharmacie » délivré par le préfet de Région, au titre des articles L. 5143-6 à L.5143-8 du Code de la Santé Publique. Grâce à cet agrément le GDSA74 est autorisé⁽¹⁾ de manière dérogatoire, à délivrer des médicaments de lutte contre la varroose à ses adhérents, sous certaines conditions. Pour avoir cet agrément, le GDSA74 s'est engagé à mettre en oeuvre un Programme Sanitaire d'Élevage (PSE). Ce PSE repose essentiellement sur l'utilisation de médicaments apicoles autorisés (avec AMM) pour prévenir l'apparition de la varroose et sur des préconisations en termes de calendrier et de bonnes pratiques de traitement. L'exécution du PSE est placée sous la surveillance et la responsabilité effectives d'un vétérinaire.

Tout apiculteur qui souhaite se voir délivrer des médicaments par le GDSA74, doit

- Etre adhérent du GDSA 74
- Adhérer au PSE (case à cocher et signature sur ce bon de commande)
- Etre visité par un vétérinaire qui a la responsabilité de la surveillance du PSE, ou par un technicien sanitaire apicole (TSA) ou par les deux conjointement.

En résumé : le GDSA 74 ne peut délivrer des médicaments qu'à ses adhérents, et seulement s'ils s'engagent à suivre les recommandations du PSE (adhésion obligatoire au PSE) ainsi qu'à recevoir un vétérinaire ou un TSA pour la visite de suivi de PSE au minimum une fois pendant la durée du PSE qui est de 5 ans.

(1) En France, seuls les pharmaciens et les vétérinaires (sous condition) peuvent délivrer des médicaments destinés aux animaux. Les groupements agréés sont considérés comme des ayants-droit dérogatoires dans la mesure où, contrairement aux autres ayants-droit, ils ne peuvent distribuer que les médicaments nécessaires à la mise en oeuvre de leur PSE, et à leurs adhérents au PSE exclusivement.

Commande à renvoyer à :
Madame Sénevat Marylène
33, avenue de Concise
74200 Thonon les Bains
concoursdesmiel@syndapi74.fr
Contact : 06.43.55.36.13

Concours des miels Savoie Mont-Blanc Inscription 2019

(A remplir très lisiblement en lettres capitales)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville _____

Tél. : _____ Portable : _____

Mail : _____

N° API : _____

Adhérent au Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie : Oui Non

Option Analyse qualitative pollinique : Oui Non

Catégorie en fonction de l'altitude de récolte)	Altitude de récolte
<input type="checkbox"/> Miel de plaine	Inférieur à 600 m
<input type="checkbox"/> Miel de montagne	Entre 600 et 1200 m
<input type="checkbox"/> Miel de haute montagne	Supérieur à 1200 m

Commune de récolte : _____

Altitude de récolte : _____

A : _____ Le : _____

Signature :

L'apiculteur cité ci-dessus atteste avoir pris connaissance du règlement en vigueur.

Les candidats doivent envoyer un échantillon de :

- 2 pots de 250 g minimum dûment identifiés.
- Participation au concours : adhérent 25 €, non-adhérent : 50 €
- Analyse pollinique (facultative) : adhérent 25 €, non-adhérent : 30 €

**TOTAL : chèque de €
à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.**

Ce paiement donne droit à la participation au concours et à l'obtention des résultats d'analyses physico-chimique + pollinique si option choisie.

- Le présent bulletin (ou copie) dûment complété.
- Les échantillons sont à envoyer à l'adresse ci-dessus

Un coffre est à votre disposition à cette même adresse pour y déposer vos échantillons.

**La date de réception des échantillons est fixée au plus tard au :
15 septembre 2019.**

Tous les échantillons reçus après cette date seront exclus.

**L'analyse visuelle de la couleur d'un miel repose à la fois sur des éléments objectifs mais également beaucoup de données subjectives.*

La classification de la couleur des miels est déterminée par le laboratoire d'analyses.

Avis très important

La cotisation au Syndicat est obligatoire pour prétendre bénéficier des services du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les indications d'inscription sont exclusivement réservées à l'administration et aux statistiques du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné au Syndicat d'apiculture. Le destinataire des données est : Madame Marylène SENEVAT (concours des miels).

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à concoursdesmiel@syndapi74.fr

Le prochain concours 2019 se déroulera en Haute-Savoie. La date sera déterminée ultérieurement et elle sera indiquée sur le site du syndicat.



Concours

Palmarès concours des miels des deux Savoie 2018 Département Haute-Savoie

Haute Montagne Foncé

Médaille d'OR

Médaille d'ARGENT

Médaille de BRONZE
PLANTAZ Pierre

Haute Montagne Clair

Médaille d'OR

Médaille d'ARGENT

Médaille de BRONZE

Montagne Foncé

Médaille d'OR

PERNOLLET Michel

Médaille d'ARGENT

PLANTAZ Pierre
CHARDON Alain
SERASSET Dominique
CARRIER Bernard
LEBIGRE Serge

Médaille de BRONZE

CARERA Michel
BAZ Éric

Montagne Foncé

Médaille d'OR

Médaille d'ARGENT

LAVOREL Jean-Luc

Médaille d'ARGENT

NICOLLIN François

Plaine foncé

Médaille d'OR

Médaille d'ARGENT

LAIB Loïc
BOIVIN Sandrine

Médaille de BRONZE

Rucher école du Chablais

Plaine clair

Médaille d'OR

Médaille d'ARGENT

PONTHIEU Eric
LORIOT Christophe

Médaille d'ARGENT

Rucher école
Abeille du Salève

Rappel de la classification des différentes catégories

Miel de plaine : Miel récolté jusqu'à 600 mètres d'altitude

Miel de montagne : Miel récolté entre 600 et 1 200 mètres d'altitude

Miel de haute montagne : Miel récolté au-dessus de 1 200 mètres d'altitude

Le concours c'est aussi une analyse de votre miel

En participant au concours, vous recevrez chez vous une analyse physico-chimique (humidité, HMF et couleur) de votre miel effectué par un laboratoire certifié et reconnu au niveau national et européen. Vous pourrez ainsi fournir à vos clients un engagement de transparence et de traçabilité de votre miel.

L'analyse qualitative pollinique n'étant plus subventionnée par l'organisme AgriMer, cette dernière est en option au prix de 25€ adhérents et 30€ non adhérents (cocher la case relative du bon de commande si option choisie).

Miellerie des Bauges

LA MIELLERIE COLLECTIVE DU MASSIF DES BAUGES

Notre association est ouverte à tous ceux qui désirent nous rejoindre, que vous soyez un membre bienfaiteur ou un apiculteur du plus petit (même si vous ne possédez qu'une ruche) au plus grand (dont les professionnels, et même Bio), vous êtes tous les bienvenus.

Retenez la date du **01.03.2019** pour venir à notre Assemblée Générale :

Elle aura lieu à 19 heures à la salle communale de Saint Eustache, sous la mairie.

Bilan de 2018 :

- Nombre d'adhérents : **68**
- Extraction d'environ **990 hausses**, si l'on compte une moyenne de 12 kg par hausse, cela correspond à **environ 12 tonnes !**
- Un rucher pédagogique a été installé en contrebas de la miellerie pour pouvoir expliquer le monde des abeilles aux novices et/ou aux petits curieux. Une **tonnelle** avec moustiquaire a été mise en place pour sécuriser ces visites Deux bacs de fleurs mellifères complètent cet espace.
- En janvier, novembre et décembre 2018, nous avons mis en place des stages pour initier les gourmands, à la **fabrication du nougat**. Ces stages ont été très appréciés. Tous ont pu repartir avec un peu de nougat. Devant une forte demande, une nouvelle date a été retenue celle du 26.01.19.
- Nous avons accueilli :
 - Le 31 mai 2018 : **"L'Échappée en Bauges"** évènement organisé par le

Parc Régional des Bauges dans le cadre de la semaine européenne des Géoparc.



- Le 19 juin 2018 : la **classe de 25 élèves de CP et CE1 de Viuz la Chiésaz**, en présence de Julie du PNR, de nombreux apiculteurs du CA et de l'ISETA.
- Le 25 octobre 2018 : les enfants du **foyer d'animation de Thônes** ; il faisait chaud, on a pu ouvrir une ruche et trouver la reine.
- Notre expérience collective de la miellerie a séduit la « coopérative des paysans-apiculteurs » de Madagascar. Une visite du local a été organisée le 15.11.2018, avec des échanges intéressants sur les diverses techniques apicoles (varroa existe aussi là-bas !)
- D'autres apiculteurs par exemple du Puy de Dôme ont demandé des renseignements sur l'historique du projet et la faisabilité...

- Une **matinée de nettoyage et de maintenance** a eu lieu le 01.11.2018, 8 personnes ont répondu présents. N'hésitez pas à venir nous aider.
- Présence sur le **Marché de Noël à St Jorioz** : les 8 et 09.12.2018
- Notre partenaire SHERPA a été très satisfait de la récolte 2018 grâce à la venue de plusieurs nouveaux adhérents.

Votre adhésion : nous n'avons pas modifié le prix de l'adhésion pour l'année 2019.

- Nous devons maintenant « voler de nos propres ailes », sans aucune subvention.
- **Adhérez le plus tôt possible** de façon à éviter un rush au moment où, nous aussi, nous devons nous occuper de nos abeilles...
- La cotisation à l'association est de 30 €, ensuite l'utilisation de la miellerie est facturée en fonction du nombre de hausses extraites.
- Le bulletin d'adhésion se trouve sur le site. <http://mielleriecollectivedesbauges.com/>

Fonctionnement :

- Vous pourrez utiliser le matériel **après avoir réglé votre cotisation** ; vous

repérez sur le planning, le créneau horaire qui vous convient ; un référent validera celui-ci et vous donnera les instructions pour l'obtention des clés.

- Pour les nouveaux utilisateurs : une formation/démonstration sera mise en place afin de vous familiariser et vous responsabiliser sur l'utilisation de la Miellerie.

Les projets :

- La signalétique va être revue en association avec « la Fromagerie de la Cochette » au Cruet.
- Nous serons présents le jeudi 14.03.2019 au salon Pro-Local à Roche expo à la Roche-sur-Foron.
- Et d'autres visites à planifier...

Pour nous contacter ou trouver les renseignements :

- www.mielleriecollectivedesbauges.com
- Facebook : « MiellerieCollectivedesBauges », venez nous rejoindre, n'hésitez pas à aimer FB et à vous exprimer...
- Et si besoin : mielleriecollective.bauges@gmail.com





Pots en verre

La vente des pots en verre débute et sera close au plus tard le 15 avril 2019 et au plus tôt à l'épuisement des stocks. Le nombre de pots est limité.

Les commandes sont à faire uniquement via le site du syndicat.

L'adhérent communiquera lors de sa commande sur le site les informations qu'il souhaite faire imprimer sur la pastille.

Ex : « Jean Durucher, 789 route des Creuses 74130 Passy »

Sur la pastille figurera le nom du Syndicat, les mentions Origine France, Haute-Savoie, Apiculteur récoltant.

Toute commande faite sur un autre support ne sera pas prise en compte.

Les adhérents qui opteront pour le paiement par chèque, devront noter au dos du chèque l'objet de l'achat.

Les ventes se feront par kit comprenant :

Pour le kit verre 250 g : vendu 88 €

1. De 192 pots de 250 g modèle italveole 212 ml TO 63 par lot de 16 paquets.

Les pots de 250 g sont conditionnés sous plastique par 12 d'un poids de 1,5 kg

2. De 200 Capsule métallique alvéole TO 63,

3. De 200 bandes d'inviolabilité et 200 pastilles nominatives.

4. De 16 cartons de rangement pour 12 pots

Produit complémentaire à acheter séparément via notre site :

Étiquettes pour pots en verre de 250 g.

Pour le kit verre 500 g : vendu 100 €

1. De 192 pots de 500 g modèle italveole 390 ml TO 63 par lot de 16 paquets.

Les pots de 500 g sont conditionnés sous plastique par 12 d'un poids de 1,5 kg

2. De 200 Capsule métallique alvéole TO 63,

3. De 200 bandes d'inviolabilité et 200 pastilles nominatives.

4. De 16 cartons de rangement pour 12 pots

Produit complémentaire à acheter séparément via notre site :

Étiquettes pour pots en verre de 500 g.

Récupération des commandes :

La récupération se fera à une date fixée à l'avance sur un seul jour pour chaque point récup. Nous aurons plusieurs points récup dont nous vous communiquerons les adresses ultérieurement sur les adresses mail que vous nous aurez communiqué lors de votre commande.

Pour le Chablais, ce sera à Alp Abeille, établissement ISNARD.



ISNARD

Alp'Abelle

PRESENT A L'ASSEMBLEE GENERALE 2019

Afin de mieux vous servir ...

- Pensez à commander vos formats spéciaux de cire (voirnot, warré, langstroth, layens, ...) avant le **15/02** .

▣ Evitez le suremballage de vos pains de cires brutes (aluminium, cellophane, papier journal, ...)

▣ Chaque lot doit être identifié à votre nom, adresse, numéro de téléphone et placé dans un sac fermé.

- Vous avez également la possibilité de vous regrouper entre apiculteurs pour personnaliser votre lot (minimum 130 Kg)

- Pensez à réserver vos cadres et matériels avant le **15/02** (cadres, ruches, inox, ...)

Le dimanche 3 mars 2019

DÉSTOCKAGE

Tel: 04 50 26 66 20

aplabeille@wanadoo.fr



Adhérents
d'associations

REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE LE CRÉDIT MUTUEL
ET MON ASSOCIATION, JE BÉNÉFICIE D'OFFRES
EXCLUSIVES.

- > Des crédits pour tous vos projets
- > Une épargne sûre et disponible
- > Des assurances sur mesure aux options innovantes
- > Des offres pour toute la famille en téléphonie

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL DE MEYTHET
TÉL. : 0 820 825 490 (0,12 € TTC/MIN)
COURRIEL : 02418@CMSMB.CREDITMUTUEL.FR

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées – 34, rue du Wacken – 67913 Strasbourg Cedex 9. S.A. Coopérative à capital variable – RCS B 588 505 354
N° Orias 07 003 758 (www.orias.fr). Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur NRJ Mobile proposé par le Crédit Mutuel. NRJ Mobile – SAS 421 713 892
RCS Paris 12, rue Gaillon - 75107 Paris Cedex 02.